

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 673**1^{er} juillet 2004****SOMMAIRE**

ABX Logistics (Luxembourg) S.A., Contern	32258	International Lacquers S.A., Bettembourg	32301
ABX Logistics (Luxembourg) S.A., Contern	32258	Koch International (Luxembourg), S.à r.l., Luxem- bourg-Kirchberg	32297
ABX Logistics (Luxembourg) S.A., Contern	32258	Leonce Holding S.A., Luxembourg	32287
ABX Logistics (Luxembourg) S.A., Contern	32258	Luisiana S.A., Luxembourg	32294
Activest Lux Global Portfolio, Sicav, Luxembourg . .	32301	Luxembourgeoise des Participations, S.à r.l., Lu- xembourg	32273
Anlux S.A., Luxembourg	32287	Luxstream I S.A., Luxembourg-Strassen	32285
Arnet S.A., Luxembourg	32293	Magcon S.A., Luxembourg	32299
BB Bonds, Sicav, Luxembourg	32303	Mobit Holding S.A., Luxembourg	32300
Blue Bay Holding S.A., Luxembourg	32301	Neutral Advisory Holding S.A., Luxembourg	32289
Boucherie Clement Schuttrange, S.à r.l., Schutt- range	32283	Neutral Advisory Holding S.A., Luxembourg	32289
Buziol Soparfi S.A., Luxembourg	32278	Nexhos Luxembourg S.A., Luxembourg	32282
Cambriatech Holding S.A., Luxembourg	32291	OZ S.A., Luxembourg	32300
Cinquantenaire S.A., Luxembourg	32290	Pfizer Luxembourg, S.à r.l., Strassen	32273
CLCC S.A., Cobelfret Lorang Car Carriers, Lu- xembourg	32291	Pfizer Luxembourg, S.à r.l., Strassen	32273
Colorado Trust S.A., Luxembourg	32290	Pfizer Participations, S.à r.l., Strassen	32282
Colorado Trust S.A., Luxembourg	32292	Pfizer Participations, S.à r.l., Strassen	32282
Comet S.A., Leudelange	32293	Premiacorp S.A., Luxembourg	32291
Crédit Lyonnais Asset Management Luxembourg S.A., Luxembourg	32292	Quasar Holding S.A., Luxembourg	32259
Dakhla S.A., Luxembourg	32302	Quasar Holding S.A., Luxembourg	32272
Dakhla S.A., Luxembourg	32292	Rauh, S.à r.l., Bettembourg	32295
Européenne de Gestion Hôtelière S.A., Luxem- bourg	32293	Reed S.A., Luxembourg	32286
Ferenda Holdings S.A., Luxembourg	32290	Restep S.A., Luxembourg	32291
Fixe, Sicav, Luxembourg	32302	Sacap S.A., Luxembourg	32292
Flucodal Participations S.A., Luxembourg	32293	SIF Advantage, Sicav, Luxembourg	32259
Fortis Japan Fonds S.A., Sicaf, Luxembourg	32287	Sidacier Holding S.A., Luxembourg	32272
Frigofood International, S.à r.l., Luxembourg	32297	Staples Luxco, S.à r.l., Luxembourg	32303
Gaia Investment S.A., Luxembourg	32296	Starmaker S.A., Luxembourg	32302
Golden Recovery S.A., Luxembourg	32291	Stockton S.A., Luxembourg	32272
Holzhauser Haustechnik S.A., Luxembourg	32293	Stockton S.A., Luxembourg	32286
Imdeco S.A., Pommerloch/Winseler	32285	Türkisfund, Sicav, Luxembourg	32259
Imdeco S.A., Pommerloch/Winseler	32286	Ultimal S.A., Luxembourg	32303
International Lacquers S.A., Bettembourg	32301	Unionfin S.A., Luxembourg	32274
		Wine Program Development Holding S.A., Lu- xembourg	32284

ABX LOGISTICS (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5326 Contern, 2, rue de l'Etang, Z.I. Weihergewann.
R. C. Luxembourg B 68.068.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 4 mai 2004, réf. LSO-AQ00604, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 11 mai 2004.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Signature

(037138.3/504/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2004.

ABX LOGISTICS (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5326 Contern, 2, rue de l'Etang, Z.I. Weihergewann.
R. C. Luxembourg B 68.068.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 4 mai 2004, réf. LSO-AQ00606, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 11 mai 2004.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Signature

(037141.3/504/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2004.

ABX LOGISTICS (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5326 Contern, 2, rue de l'Etang, Z.I. Weihergewann.
R. C. Luxembourg B 68.068.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 4 mai 2004, réf. LSO-AQ00608, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 11 mai 2004.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Signature

(037143.3/504/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2004.

ABX LOGISTICS (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5326 Contern, 2, rue de l'Etang, Z.I. Weihergewann.
R. C. Luxembourg B 68.068.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 4 mai 2004, réf. LSO-AQ00609, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 11 mai 2004.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Signature

(037145.3/504/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2004.

ABX LOGISTICS (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5326 Contern, 2, rue de l'Etang, Z.I. Weihergewann.
R. C. Luxembourg B 68.068.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 4 mai 2004, réf. LSO-AQ00613, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 11 mai 2004.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Signature

(037146.3/504/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2004.

SIF ADVANTAGE, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 88.790.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 6 mai 2004, réf. LSO-AQ01042, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mai 2004.

Pour SIF ADVANTAGE

Société d'Investissement à Capital Variable

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

Signatures

(037038.3/1126/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2004.

TÜRKISFUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 61.596.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 5 mai 2004, réf. LSO-AQ00784, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mai 2004.

Pour TÜRKISFUND SICAV

Société d'Investissement à Capital Variable

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

Signatures

(037039.3/1126/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2004.

QUASAR HOLDING S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 100.606.

STATUTES

In the year two thousand and four, on the fifth day of the month of April.

Before Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg, in replacement of Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Mersch, who will be the depositary of the present deed.

There appeared:

1) CIE MANAGEMENT II LTD, with registered office at PO Box 255, Trafalgar Court, Les Banques, St. Peter Port, Guernsey GY1 3QL, Channel Islands, being the General Partner of each of the limited partnerships listed below having all their registered office at PO Box 255, Trafalgar Court, Les Banques, St. Peter Port, Guernsey GY1 3QL, Channel Islands, and representing and being entitled to act on behalf of each of such partnerships:

- BC European Capital VII -1
- BC European Capital VII -2
- BC European Capital VII -3
- BC European Capital VII -4
- BC European Capital VII -5
- BC European Capital VII -6
- BC European Capital VII -7
- BC European Capital VII -8
- BC European Capital VII -9
- BC European Capital VII -10
- BC European Capital VII -11
- BC European Capital VII -12
- Blue Capital equity I GmbH & Co KG
- BC European Capital VII -14
- BC European Capital VII -15
- BC European Capital VII -16
- BC European Capital VII -17
- BC European Capital VII -Top-Up 1
- BC European Capital VII -Top-Up 2
- BC European Capital VII -Top-Up 3

BC European Capital VII -Top-Up 4

BC European Capital VII -Top-Up 5

BC European Capital VII -Top-Up 6

2) Alessandro Triscornia, residing in Milan (Italy), Via San Marco 38,

3) ALFIERI ASSOCIATED INVESTORS SERVIÇOS DE CONSULTORIA S.A., a company incorporated and existing under the laws of England and having its registered office at 200 Aldersgate, Londres, EC1A 4JJ,

4) BAINLAB S.p.A, a company incorporated and existing under the laws of Italy with registered office in Milan (Italy), 10 Via Crocefisso,

5) CART LUX, S.à r.l., a company incorporated and existing under the laws of Luxembourg with registered office at 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg,

6) Giacomo Casassa, residing in I-10138 Turin (Italy), Via Saffi, 18,

7) CVC SILVER NOMINEE LIMITED, a company incorporated and existing under the laws of England and having its registered office at 200 Aldersgate, Londres, EC1A 4JJ,

8) Rita D'Uva, residing in Milano (Italy), Via Marghera 43,

9) Paolo Gonano, residing in Turin (Italy), Via Aurelio Saffi 18, 10138,

10) Luca Majocchi, residing in Milan (Italy), Via Ansperto 7,

11) Angelo Novati, residing in Turin (Italy), Corso Vittorio Emanuele II, 92,

12) Carlo Pappalettera, residing in Milan (Italy), Via Archimede 4,

13) PERMIRA ASSOCIATI S.p.A, a company incorporated and existing under the laws of Italy with registered office in Bergamo (Italy), 7, via Monte Grappa,

14) Maurizia Squinzi, residing in I-10138 Turin (Italy), Via Aurelio Saffi 18,

15) TARC LUX, S.à r.l., a company incorporated and existing under the laws of Luxembourg with registered office at 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg,

16) Francesco Stella, residing in Milan (Italy), Via Castelfidardo 2,

All the appearers being represented by the SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE acting through Mrs Cristobalina Moron, employee, Luxembourg and Mr Ferdinando Cavalli, cadre bancaire, Luxembourg, by virtue of 15 proxies, with the exception of the appearer sub 3) being represented by its permanent representative Mrs Emanuela Brero, directeur de banque, Luxembourg.

The proxies given, signed by all the appearing persons and the undersigned notary, shall remain annexed to this document to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties, in the capacity in which they act, have requested the notary to state as follows the Articles of Incorporation of a company which they form between themselves:

Art. 1. Form, name.

There is hereby established among the owners of the shares a Company in the form of a société anonyme, under the name of QUASAR HOLDING S.A.

Art. 2. Duration.

The Company is established for an unlimited duration. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation as prescribed in Article 18 hereof.

Art. 3. Object.

The Company's purpose is to take participations, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting, firm purchase or option, negotiation or in any other way and to acquire patents and licenses, to manage and develop any of them; to grant to enterprises in which the Company has an interest or which forms part of the group of companies to which the Company belongs, any assistance, loans, advances or guarantees, finally to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose, however without taking advantage of the Law of 31st July, 1929, on Holding Companies.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 4. Registered office.

The registered office of the Company is established in Luxembourg City. The registered office may be transferred within the municipality of Luxembourg by decision of the board of directors. Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the board of directors.

In the event that the board of directors determines that extraordinary, political, economic, or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg Company.

Art. 5. Capital - Shares and share certificates.

Art. 5.1. The issued capital of the Company is set at thirty-one thousand (31,000) Euro divided into 7,757 (seven thousand seven hundred and fifty-seven) ordinary shares and 7,743 (seven thousand seven hundred and forty-three) non voting preference shares divided into 7,655 B1 shares (the «B1 shares») and 88 non voting preference B2 shares (the «B2 shares») and together with the B1 shares, the «non voting preference shares») with a nominal value of two (2) Euro

per share (the ordinary shares and non voting preference shares being together referred to as the «shares» and the holders thereof as the «shareholders», unless the context otherwise requires).

Shares will be in registered form.

The Company shall consider the person in whose name the shares are registered in the register of shareholders as the full owner of such shares.

Certificates stating such inscription shall be delivered to the shareholder. Transfer of nominative shares shall be effected by a declaration of transfer inscribed in the register of shareholders, dated and signed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney to act therefore. Transfer may also be effected by delivering the certificate representing the share to the Company, duly endorsed to the transferee.

The Company may redeem its own shares within the limits set forth by law.

Art. 5.2. The authorised capital is set at 2,000,000,000 Euro (two billion Euro) consisting of (i) 500,000,001 ordinary shares and (ii) 499,999,999 non voting preference shares, all with a nominal value of two (2) Euro per share. Any authorised but unissued shares shall lapse five (5) years after publication in the Mémorial of the notarial deed recording the shareholders' resolution on the authorised capital.

Out of the authorised share capital, 816,148,750 Euro consisting of 204,389,810 ordinary shares and 203,684,565 non voting preference shares shall be reserved for (i) the issue of a maximum of 204,389,810 ordinary shares upon conversion of 204,389,810 subordinated redeemable zero coupon tranche A convertible bonds in one or more issues on the basis of one (1) ordinary share for one (1) convertible bond, (ii) the issue of a maximum of 201,655,190 B1 shares upon conversion of 201,655,190 subordinated redeemable zero coupon tranche B1 convertible bonds in one or more issues on the basis of one (1) B1 share for one (1) tranche B1 convertible bond and (iii) the issue of a maximum of 2,029,375 B2 shares upon the conversion of 2,029,375 subordinated redeemable zero coupon tranche B2 convertible bonds in one or more issues on the basis of one (1) B2 share for one (1) tranche B2 convertible bond.

For the avoidance of any doubt, the shareholders expressly waive any preferential subscription right they may have regarding the issues of shares contemplated in (i) to (iii) inclusive above.

In addition the board of directors or delegate(s) may also, within the limits of the authorised capital and the provisions of these articles of incorporation, issue shares against cash but always reserving the preferential subscription right of existing shareholders.

Without prejudice to the preceding paragraphs, shares to be subscribed for in cash shall be offered on a pre-emptive basis to the shareholders in proportion of the capital represented by their shares. The right to subscribe may be exercised within a period determined by the board of directors, which may not be less than thirty (30) days from the date of the subscription period, which shall be notified by registered letter. The right to subscribe shall be transferable throughout the subscription period, and no restrictions may be imposed on such transferability other than those applicable to the shares in respect of which the right arises.

Subject to the preceding paragraphs, the board of directors or delegate(s) duly appointed by the board may from time to time issue shares out of the total authorised shares at such times and on such terms and conditions, including issue price, as the board or its delegate(s) may in its or their discretion resolve.

In case of any additional authorised capital and/or any subsequently renewed authorised capital, the holders of any shares shall be entitled to pre-emptive rights with respect to shares to be issued, unless waived by the general meeting of shareholders.

A capital increase within the limits of the authorised capital shall be recorded by a notarial deed, at the request of the board of directors or its delegate(s) against presentation of the documents establishing the subscriptions and payments.

Art. 5.3. Each ordinary share is entitled to one vote at all meetings of shareholders. Non voting preference shares shall not be entitled to any voting rights except in the limited circumstances set out hereafter, where Luxembourg law specifically provides for voting rights for non voting preference shares.

Non voting preference shares will be entitled to one vote per non voting preference share and vote with the ordinary shares at all meetings of shareholders of the Company when, despite the existence of available statutory profits, the Preferred Amount (as defined in article 16) has not been declared and paid for a period of two successive financial years. The non voting preference shares will continue to carry such voting rights until all arrears of Preferred Amounts have been paid in full. In addition, holders of non voting preference shares will be entitled to one vote per non voting preference share and will vote with the ordinary shares on any resolution addressing

- (i) any issue of new non voting preference shares (other than within the limits of the authorised share capital),
- (ii) a change in the Preferred Amount,
- (iii) the conversion of non voting preference shares into ordinary shares,
- (iv) a reduction in the capital of the Company,
- (v) a change in the corporate purpose of the Company,
- (vi) an issue of debt securities convertible into non voting preference shares or ordinary shares,
- (vii) a liquidation of the Company or
- (viii) a conversion of the Company from one legal form under Luxembourg law to another.

However, with respect to any matter affecting the rights of the holders of shares as a class, including the matters referred to in clauses (i) and (ii) of the preceding paragraph affecting the rights of the holders of non voting preference shares, a meeting of the holders of the relevant class or classes of shares voting as a class is required in order for the resolution to be adopted.

Art. 5.4. Each shareholder shall ensure that any transfer by it of a share or any interest or right arising from a share shall be made in accordance with the provisions of these articles of incorporation and any other agreement among shareholders duly notified to the Company.

For a period of two (2) years from 5th April 2004, none of the holders of ordinary shares shall have the right to transfer their ordinary shares or any interest or right arising from their ordinary shares provided that such holders may transfer their ordinary shares or any interest or right arising from their ordinary shares in accordance with the provisions of any agreement to be entered into among holders of ordinary shares and B1 shares from time to time duly notified to the Company and, to the extent it may be required, accepted hereby by the holders of B2 shares.

For a period of two (2) years from 5th April 2004, none of the holders of B1 shares shall have the right to transfer B1 shares or any interest or right arising from B1 shares provided that such holders may transfer their B1 shares or any interest or right arising from their B1 shares in accordance with the provisions of any agreement to be entered into among holders of ordinary shares and B1 shares from time to time duly notified to the Company and, to the extent it may be required, accepted hereby by the holders of B2 shares.

For a period of three (3) years from 5th April 2004, none of the holders of B2 shares shall have the right to transfer B2 shares or any interest or right arising from B2 shares provided that such holders may transfer their B2 shares or any interest or right arising from their B2 shares in accordance with the provisions of certain agreements to be entered into among some of the holders of B2 shares and the holders of ordinary shares and B1 shares from time to time duly notified to the Company and, to the extent it may be required, accepted hereby by the holders of B2 shares who are not parties to such agreements.

Where permitted, transfers of registered shares shall be effected by a declaration of transfer inscribed in the register of shareholders, dated and signed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney to act therefore. Transfers may also be effected by delivering the certificates representing the share to the Company, duly endorsed to the transferee.

Art. 6. Increase of capital.

The authorised and issued capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation, as prescribed in Article 18 hereof.

Art. 7. Meetings of shareholders - General.

Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

The quorum and time required by law shall govern the notice for and conduct of the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing, by fax, cable, telegram, telex or, provided the genuineness thereof is established, electronic transmission.

Except as otherwise required by law or provided for by any agreement among holders of ordinary shares and B1 shares duly notified to the Company and, to the extent it may be required, accepted hereby by the holders of B2 shares, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of those present and voting.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

If all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

Art. 8. Annual general meeting of shareholders.

The annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with Luxembourg law at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting on the first Friday of the month of May in each year at 14.00 and for the first time in 2005.

If such day is not a bank business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following bank business day. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgement of the board of directors, exceptional circumstances so require.

Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

Art. 9. Board of directors.

The Company shall be managed by a board of directors composed of three members at least who need not be shareholders of the Company.

The directors shall be elected by the shareholders at their annual meeting for a period of maximum six years and shall hold office until their successors are elected.

A director may be removed with or without cause and replaced at any time by resolution adopted by the shareholders.

In the event of a vacancy in the office of director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect, by majority vote, a director to fill such vacancy until the next meeting of shareholders.

Art. 10. Procedures of meeting of the board.

The board of directors may choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meeting of the board of directors and of the shareholders.

The board of directors shall meet upon call by the chairman or two directors at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meetings of shareholders and the board of directors, but in his absence the shareholders or the board of directors may appoint another chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of directors shall be given to all directors at least twenty-four hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of meetings. This notice may be waived by the consent in writing or by fax or telegram or telex of each director. Separate notice shall not be required for meetings at which all the directors are present or represented and have declared that they had prior knowledge of the agenda as well as for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of directors.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex or, provided the genuineness thereof is established, electronic transmission, another director as his proxy.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least a majority of the directors is present or represented at a meeting of the board of directors. Decision shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting. In the event that any director or officer of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company (other than that arising by virtue of serving as a director, officer or employee in the other contracting party), such director or officer shall make known to the board of directors such personal interest and shall not consider, or vote on such transactions, and such director's or officer's interest therein shall be reported to the next succeeding meeting of shareholders.

Any director may participate in any meeting of the board of directors by conference-call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of directors may, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile or any other similar means of communications. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 11. Minutes of meetings of the board.

The minutes of any meeting of the board of directors shall be signed by the chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore who presided at such meeting or two directors.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, by the secretary or by two directors.

Art. 12. Powers of the board.

The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests. All powers not expressly reserved by law or by the present articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors.

The board of directors may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such management and affairs, with prior consent of the general meeting of shareholders, to any member or members of the board who may constitute committees deliberating under such terms as the board shall determine. It may also confer all powers and special mandates to any persons who need not be directors, appoint and dismiss all officers and employees and fix their emoluments.

Art. 13. Binding signatures.

The Company will be bound by the joint signature of two directors of the Company or by the joint or single signature of any person or persons to whom such signatory power shall have been delegated by the board of directors.

Art. 14. Statutory Auditor.

The operations of the Company shall be supervised by a statutory auditor who need not be a shareholder. The statutory auditor shall be elected by the annual general meeting of shareholders for a period ending at the date of the next annual general meeting of shareholders.

The statutory auditor in office may be removed at any time by the shareholders with or without cause.

Art. 15. Accounting year.

The accounting year of the Company shall begin on the first day of January of each year and shall terminate on the last day of December of the same year, with the exception of the first accounting year, which shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31st December 2004.

Art. 16. Appropriation of profits.

From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such surplus reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company.

The remainder of the annual profits and other distributable reserves, as the case may be, shall be distributed pursuant and subject to the conditions of applicable law and these articles of incorporation as follows:

(i) The non voting preference shares are entitled, if dividends are declared, to receive per annum a preferred cumulative dividend amount per non voting preference share of 0.0001% of the nominal value of a non voting preference share at the time of declaration of any dividend (the «Preferred Amount») before the ordinary shares receive any distribution.

(ii) If any annual net distributable profit is remaining following distribution to non voting preference shares as set out above, it shall be distributed rateably among the holders of ordinary shares and the holders of non voting preference shares.

Interim dividends may be distributed, subject to the conditions laid down by law, upon decision of the board of directors and approval by the statutory auditor.

The dividends declared may be paid in any currency selected by the board of directors and may be paid at such places and times as may be determined by the board of directors.

The board of directors may make a final determination of the rate of exchange applicable to translate dividend funds into the currency of their payment.

A dividend declared but not paid on a share during five years cannot thereafter be claimed by the holder of such share, shall be forfeited by the holder of such share, and shall revert to the Company.

No interest will be paid on dividends declared and unclaimed which are held by the Company on behalf of holders of shares.

Art. 17. Dissolution and liquidation.

In the event of a dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) named by the meeting of shareholders effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

Art. 18. Amendment of Articles.

These Articles may be amended from time to time by a meeting of shareholders, subject to the quorum and voting requirements provided by the laws of Luxembourg.

Art. 19. Governing law.

All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the law of August tenth, nineteen hundred and fifteen on Commercial Companies as amended.

Subscriptions

The shares have been subscribed as follows:

Subscriber	Number of ordinary shares	Number of B1 shares	Number of B2 shares	Total number of shares	Payment EUR
BC European Capital VII -1	209	271		480	960.-
BC European Capital VII -2	208	270		478	956.-
BC European Capital VII -3	203	264		467	934.-
BC European Capital VII -4	202	264		466	932.-
BC European Capital VII -5	201	262		463	926.-
BC European Capital VII -6	200	260		460	920.-
BC European Capital VII -7	207	270		477	954.-
BC European Capital VII -8	205	267		472	944.-
BC European Capital VII -9	199	260		459	918.-
BC European Capital VII -10	178	232		410	820.-
BC European Capital VII -11	29	37		66	132.-
BC European Capital VII -12	20	26		46	92.-
Blue Capital equity I GmbH & Co KG	39	50		89	178.-
BC European Capital VII -14	14	19		33	66.-
BC European Capital VII -15	17	22		39	78.-
BC European Capital VII -16	2	2		4	8.-
BC European Capital VII -17	0	1		1	2.-
BC European Capital VII -Top-Up 1	86	111		197	394.-
BC European Capital VII -Top-Up 2	84	110		194	388.-
BC European Capital VII -Top-Up 3	84	110		194	388.-
BC European Capital VII -Top-Up 4	85	110		195	390.-
BC European Capital VII -Top-Up 5	84	110		194	388.-
BC European Capital VII -Top-Up 6	4	5		9	18.-
CVC SILVER NOMINEE LIMITED	2,475	2,058		4,533	9,066.-
IA (ALFIERI ASSOCIATI)	495	412		907	1,814.-
CART LUX, S.à r.l.	1,448	1,204		2,652	5,304.-
PERMIRA ASSOCIATI	2	2		4	8.-
TARC LUX, S.à r.l.	777	646		1,423	2,846.-
Luca Majocchi			16	16	32.-
Paolo Gonano			4	4	8.-
Giacomo Casassa			4	4	8.-
Maurizia Squinzi			2	2	4.-
Rita D'Uva			2	2	4.-
Angelo Novati			3	3	6.-
Carlo Pappalettera			4	4	8.-
Alessandra Triscornia			4	4	8.-

Francesco Stella			1	1	2.-
BAINLAB S.p.A.			48	48	96.-
Total:	7,757	7,655	88	15,500	31,000.-

The shares have been fully paid up, evidence of which was given to the undersigned notary.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately EUR 2,500.-.

Statements

The undersigned notary acknowledges that the conditions required by article 26 of the law of tenth August nineteen hundred and fifteen on commercial companies have been observed.

Extraordinary general meeting

The above named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as having received due notice, have immediately proceeded to an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote.

First resolution

The following persons are appointed directors for a one year period ending at the next annual general meeting:

Name	Address (professional or private)	Title (normal occupation);	Date of birth	City and country of birth
Emanuela Brero	19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg	Director	25th May, 1970	Bra (Italy)
Pierre Stemper	L-1724 Luxembourg, 31, boulevard du Prince Henri	Director	6th December, 1970	Poissy (France)
Sharon Rose Alvarez-Masterton	Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey, GY1 3QL	Director	1st January, 1968	Guernsey (Channel Islands)
Mark Grizzelle	London WC2R 0AG, 111 Strand	Director	4th June, 1956	Bognor Regis (United Kingdom)

Second resolution

Has been appointed statutory auditor for a one year period ending at the next annual general meeting:
KPMG AUDIT, 31, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg

Third resolution

The registered office is fixed at 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, first names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le cinquième jour du mois d'avril.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en remplacement de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, qui restera le dépositaire de la présente minute.

Ont comparu:

1) CIE MANAGEMENT II LTD, ayant son siège social à PO Box 255, Trafalgar Court, Les Banques, St. Peter Port, Guernsey GY1 3QL, Channel Islands, étant l'associé gérant de chacune des sociétés en commandite listée ci-dessous ayant toutes leur siège social à PO Box 255, Trafalgar Court, Les Banques, St. Peter Port, Guernsey GY1 3QL, Channel Islands, et représentant et étant habilité à agir au nom de chacune de ces sociétés:

- BC European Capital VII -1
- BC European Capital VII -2
- BC European Capital VII -3
- BC European Capital VII -4
- BC European Capital VII -5
- BC European Capital VII -6
- BC European Capital VII -7
- BC European Capital VII -8
- BC European Capital VII -9
- BC European Capital VII -10

BC European Capital VII -11
 BC European Capital VII -12
 Blue Capital equity I GmbH & Co KG
 BC European Capital VII -14
 BC European Capital VII -15
 BC European Capital VII -16
 BC European Capital VII -17
 BC European Capital VII -Top-Up 1
 BC European Capital VII -Top-Up 2
 BC European Capital VII -Top-Up 3
 BC European Capital VII -Top-Up 4
 BC European Capital VII -Top-Up 5
 BC European Capital VII -Top-Up 6

2) Alessandro Triscornia, demeurant à Milan (Italie), Via San Marco 38,

3) ALFIERI ASSOCIATED INVESTORS SERVIÇOS DE CONSULTORIA S.A., une société constituée et existant selon les lois d'Angleterre, enregistrée et ayant son siège social à 200 Aldersgate, Londres, EC1A 4JJ,

4) BAINLAB S.p.A, une société constituée et existant selon les lois d'Italie ayant son siège social à Milan (Italie), 10 Via Crocefisso,

5) CART LUX, S.à r.l., une société constituée et existant selon les lois du Luxembourg ayant son siège social à 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg,

6) Giacomo Casassa, demeurant à I-10138 Turin (Italie), Via Saffi, 18,

7) CVC SILVER NOMINEE LIMITED, une société constituée et existant selon les lois d'Angleterre ayant son siège social à 200 Aldersgate, Londres, EC1A 4JJ,

8) Rita D'Uva, demeurant à Milano (Italie), Via Marghera 43,

9) Paolo Gonano, demeurant à Turin (Italie), Via Aurelio Saffi 18, 10138,

10) Luca Majocchi, demeurant à Milan (Italie), Via Ansperto 7,

11) Angelo Novati, demeurant à Turin (Italie), Corso Vittorio Emanuele II, 92,

12) Carlo Pappalettera, demeurant à Milan (Italie), Via Archimede 4,

13) PERMIRA ASSOCIATI S.p.A, une société constituée et existant selon les lois d'Italie ayant son siège social à Bergamo (Italy), 7, via Monte Grappa,

14) Maurizia Squinzi, demeurant à I-10138 Turin (Italie), Via Aurelio Saffi 18,

15) TARC LUX, S.à r.l., une société constituée et existant selon les lois du Luxembourg ayant son siège social à 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg,

16) Francesco Stella, demeurant à Milan (Italie), Via Castelfidardo 2,

Tous les comparants sont ici représentés par la SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, agissant par Madame Cristobalina Moron, employée de banque, Luxembourg et Monsieur Ferdinando Cavalli, cadre bancaire, Luxembourg, en vertu de 15 procurations, à l'exception du comparant sub 3) qui est représenté par sa représentante permanente Madame Emanuela Brero, directeur de banque, Luxembourg.

Les procurations prémentionnées, signées par toutes les parties comparantes et le notaire soussigné, resteront annexées à ce document pour être soumises à la formalité de l'enregistrement.

Les parties comparantes, ès-qualités qu'elles agissent, ont demandé au notaire d'arrêter comme suit les statuts d'une société qu'elles forment entre elles:

Art. 1^{er}. Forme, dénomination

Il existe, entre les actionnaires, une société anonyme sous la dénomination de QUASAR HOLDING S.A.

Art. 2. Durée

La Société est établie pour une durée illimitée. Elle peut être dissoute par décision de l'assemblée générale statuant comme en matière de modification des statuts, conformément à l'article 18 ci-après.

Art. 3. Objet

L'objet de la Société est de prendre des participations, sous quelque forme que se soit, dans toute entreprise, luxembourgeoise ou étrangère, commerciale, industrielle, financière ou autre; acquérir tout titre et droit par le biais de participation, d'apport, de souscription, d'achat ferme ou avec option ou à la suite de négociation ou encore par tout autre moyen et d'acquérir des brevets et licences, de les administrer et de les développer; octroyer aux entreprises dans lesquelles la Société a un quelconque intérêt ou qui font partie du Groupe de sociétés auquel appartient la Société, toute assistance, prêt, avance ou garantie. Finalement réaliser toute opération qui a un lien direct ou indirect avec l'objet de la Société sans toutefois prendre avantage de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

La Société peut réaliser toutes les opérations commerciales, techniques et financières qui ont un lien direct ou indirect avec les domaines décrits ci-dessus et qui sont de nature à faciliter la réalisation de son objet.

Art. 4. Siège social

Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville. Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la Commune de Luxembourg par décision du conseil d'administration. Il peut être créé, par décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger

jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 5. Capital - actions et certificats

Art. 5.1. Le capital souscrit de la Société est fixé à trente et un mille (31.000) Euro représenté par 7.757 (sept mille sept cent cinquante-sept) actions ordinaires et par 7.743 (sept mille sept cent quarante-trois) actions privilégiées sans droit de vote divisées en 7.655 actions B1 (les «Actions B1») et 88 actions privilégiées sans droit de vote B2 (les «Actions B2»), et ensemble avec les Actions B1, les «Actions privilégiées sans droit de vote») d'une valeur nominale de deux (2) Euro par action (les actions ordinaires et les actions privilégiées sans droit de vote sont dénommées ensemble les «Actions») et leur détenteurs sont dénommés les «Actionnaires», sauf autre nécessité tenant au contexte.

Les actions seront émises sous forme nominative.

La Société considérera la personne au nom de laquelle les actions sont inscrites dans le registre des actionnaires comme le véritable titulaire de ces actions.

Des certificats confirmant ces inscriptions seront remis aux actionnaires. Le transfert d'actions nominatives se fera par une déclaration de transfert écrite portée au registre des actionnaires, datée et signée par le cédant et le cessionnaire, ou par leurs mandataires justifiant des pouvoirs requis. Le transfert peut également être effectué par délivrance du certificat d'action à la Société dûment endossé au profit du cessionnaire.

La Société peut racheter ses propres actions dans les limites prévues par la loi.

Art. 5.2. Le capital autorisé est fixé à 2.000.000.000 Euro (deux milliards d'Euros) consistant en (i) 500.000.001 actions ordinaires et (ii) 499.999.999 actions privilégiées sans droit de vote, toutes avec une valeur nominale de deux (2) Euro par action. Toute action autorisée mais non émise se prescrira par cinq (5) ans après la publication au Mémorial de l'acte notarié constatant la résolution des actionnaires sur le capital autorisé.

Du capital autorisé, 816.148.750 Euro représenté par 204.389.810 actions ordinaires et 203.684.565 actions privilégiées sans droit de vote seront réservées pour (i) l'émission d'un maximum de 204.389.810 actions ordinaires suite à la conversion de 204.389.810 obligations convertibles subordonnées rachetables à coupon zéro tranche A par une ou plusieurs émissions sur la base de une (1) action ordinaire pour une (1) obligation convertible, (ii) l'émission d'un maximum de 201.655.190 actions B1 suite à la conversion de 201.655.190 obligations convertibles subordonnées rachetables à coupon zéro tranche B1 par une ou plusieurs émissions sur la base de une (1) action B1 pour une (1) obligation convertible de la tranche B1 et (iii) l'émission d'un maximum de 2.029.375 actions B2 suite à la conversion de 2.029.375 obligations convertibles subordonnées rachetables à coupon zéro tranche B2 par une ou plusieurs émissions sur la base de une (1) action B2 pour une (1) obligation convertible de la tranche B2.

Afin d'éviter le moindre doute, les actionnaires renoncent expressément à leur droit préférentiel de souscription qu'ils peuvent avoir au regard des émissions des actions décrites précédemment sous (i) à (iii) inclus.

En plus, le conseil d'administration et/ou le(s) délégué(s) peuvent également, dans les limites du capital autorisé et des dispositions des présents statuts, émettre des actions en contrepartie d'espèces, toujours sous réserve du droit préférentiel de souscription appartenant aux actionnaires existants.

Sans préjudice des paragraphes précédents, les actions à souscrire en espèces, seront offertes par préférence aux actionnaires proportionnellement à la partie du capital représenté par leurs actions. Le droit de souscrire peut être exercé pendant une période déterminée par le conseil d'administration, qui ne pourra pas être inférieure à trente (30) jours à partir de la date de la période de souscription qui sera notifiée par lettre recommandée. Le droit de souscription sera transférable pendant la période de souscription et aucune restriction ne peut être imposée concernant la transférabilité, autre que celles applicables aux actions pour lesquelles le droit existe.

Sous réserve des paragraphes précédents, le conseil d'administration ou le(s) délégué(s) qui ont été dûment désignés par le conseil, peuvent de temps en temps émettre des actions à partir du capital autorisé à tel moment et à tels termes et conditions, y compris le prix d'émission que le conseil ou son/ses délégué(s) peuvent discrétionnairement arrêter.

En cas de capital autorisé supplémentaire et/ou tout renouvellement subséquent du capital autorisé, les titulaires de tout type d'actions auront un droit de préemption concernant les actions qui seront émises, sauf renonciation par l'assemblée générale des actionnaires.

Une augmentation de capital endéans les limites du capital autorisé sera actée par voie notariée, à la demande du conseil d'administration ou de son/ses délégué(s) contre présentation des documents prouvant les souscriptions et les paiements.

Art. 5.3. Chaque action ordinaire donne droit à une voix lors de toutes les assemblées d'actionnaires. Les actions privilégiées sans droit de vote n'ont aucun droit de vote, sauf dans des circonstances limitées décrites ci-après où le droit luxembourgeois prévoit spécifiquement des droits de vote pour des actions privilégiées sans droit de vote.

Les actions privilégiées sans droit de vote donnent droit à une voix par action privilégiée sans droit de vote et voteront avec les actions ordinaires à toutes les assemblées des actionnaires de la Société lorsque, malgré l'existence de bénéfices statutaires disponibles, le dividende privilégié (tel que défini à l'article 16) n'a pas été déclaré ni payé pour une période de deux exercices comptables successifs. Les actions privilégiées sans droit de vote continueront à disposer de tels droits de vote jusqu'à ce que tous les arriérés de montants privilégiés auront été payés en entier. De plus, les titulaires d'actions privilégiées sans droit de vote disposeront d'une voix par action privilégiée sans droit de vote et voteront avec les actions ordinaires sur toute résolution ayant trait à:

- (i) toute émission de nouvelles actions privilégiées sans droit de vote (autres que dans les limites du capital autorisé),
- (ii) tout changement du dividende privilégié,
- (iii) la conversion d'actions privilégiées sans droit de vote en actions ordinaires,
- (iv) une réduction du capital de la Société,

- (v) une modification de l'objet social de la Société,
- (vi) une émission d'obligations convertibles en des actions privilégiées sans droit de vote ou en des actions ordinaires,
- (vii) la liquidation de la Société ou
- (viii) une transformation de la Société en une autre forme juridique.

Toutefois, toute question affectant les droits des titulaires d'actions en tant que classe, y inclus les matières énoncées aux clauses (i) à (ii) du paragraphe précédent affectant les droits des titulaires d'actions privilégiées sans droit de vote, requiert la convocation d'une assemblée des titulaires de la classe ou des classes d'actions en question votant comme une classe afin d'adopter la résolution.

Art. 5.4. Toute actionnaire devra s'assurer que toute cession par lui d'une action ou d'un intérêt ou d'un droit issu d'une action devra être faite conformément aux dispositions des présents statuts ou de toute autre convention entre actionnaires, dûment notifiée à la Société.

Pour une période de deux (2) années à partir du 5 avril 2004, aucun des titulaires d'actions ordinaires n'aura le droit de céder ses actions ordinaires ou tout intérêt ou droit issu de ses actions ordinaires, à condition que les titulaires puissent transférer leurs actions ordinaires ou tout intérêt ou droit issu de leurs actions ordinaires, conformément aux dispositions de toute convention à intervenir entre les titulaires d'actions ordinaires et d'actions B1 régulièrement, dûment notifiée à la Société et, dans la mesure où ce serait requis, acceptée dans les présents statuts par les titulaires d'actions B2.

Pour une période de deux (2) années à partir du 5 avril 2004, aucun des titulaires d'actions B1 n'aura le droit de céder ses actions B1 ou tout intérêt ou droit issu de ses actions B1, à condition que les titulaires puissent transférer leurs actions B1 ou tout intérêt ou droit issu de leurs actions B1, conformément aux dispositions de toute convention à intervenir entre les titulaires d'actions ordinaires et d'actions B1 régulièrement, dûment notifiée à la Société et, dans la mesure où ce serait requis, acceptée dans les présents statuts par les titulaires d'actions B2.

Pour une période de trois (3) années à partir du 5 avril 2004, aucun des titulaires d'actions B2 n'aura le droit de céder ses actions B2 ou tout intérêt ou droit issu de ses actions B2 à condition que ces titulaires puissent transférer leurs actions B2 ou tout intérêt ou droit issu de leurs actions B2, conformément aux dispositions de certaines conventions entre certains titulaires d'actions B2 et les titulaires d'actions ordinaires et d'actions B1 du 30 juillet 2003 dûment notifiée à la Société et, dans la mesure où ce serait requis, acceptée dans les présents statuts par les titulaires d'actions B2 qui ne sont pas parties à de telles conventions.

Dans la mesure où ils sont autorisés, les transferts d'actions nominatives seront effectués par une déclaration de transfert inscrite dans le registre des actionnaires, datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par les personnes mandatées convenablement pour ce faire. Les transferts peuvent également être effectués par la remise à la Société des certificats représentant l'action, dûment endossés au profit du cessionnaire.

Art. 6. Augmentation du capital

Le capital autorisé et le capital libéré de la Société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant dans les formes et selon les conditions requises en matière de modification des statuts, conformément à l'article 18 ci-après.

Art. 7. Assemblées des actionnaires - généralités

Toute assemblée régulièrement constituée des actionnaires de la Société représente tous les actionnaires de la Société. Elle disposera des pouvoirs les plus étendus pour ordonner, mettre en oeuvre ou ratifier des actes en rapport avec les opérations de la Société.

Les quorums et le délai de convocation prévus par la loi régiront la convocation aux assemblées des actionnaires de la Société ainsi que leur déroulement, sous réserve de dispositions contraires des présents statuts.

Chaque action a droit à une voix. Tout actionnaire pourra agir à toute assemblée des actionnaires en déléguant une autre personne comme son représentant par écrit, télécopie, télégramme, télex ou, à condition que l'authenticité peut en être établie, transmission électronique.

Sauf disposition légale contraire, les résolutions prises aux assemblées des actionnaires dûment convoquées seront adoptées à la majorité simple des présents et votants.

Le conseil d'administration pourra fixer toute autre condition que doivent remplir les actionnaires pour participer à une assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée des actionnaires et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra être tenue sans convocation ou publication préalables.

Art. 8. Assemblée générale annuelle des actionnaires

L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra conformément à la loi luxembourgeoise au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg, qui sera fixé dans l'avis de convocation, le premier vendredi du mois de mai de chaque année à 14.00 heures et pour la première fois en 2005.

Si ce jour n'est pas un jour ouvrable bancaire à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable bancaire suivant. L'assemblée générale annuelle pourra se tenir à l'étranger si le conseil d'administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Les autres assemblées générales des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Art. 9. Conseil d'administration

La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins; les membres du conseil d'administration n'auront pas besoin d'être actionnaires de la Société.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale pour une période maximum de 6 ans et resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs auront été élus.

Tout administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, les administrateurs restants pourront élire à la majorité des voix un administrateur pour remplir provisoirement les fonctions attachées au poste devenu vacant, jusqu'à la prochaine assemblée des actionnaires.

Art. 10. Procédures des réunions du conseil

Le conseil d'administration pourra choisir parmi ses membres un président et pourra élire en son sein un ou plusieurs vice-présidents. Il pourra également désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un administrateur et qui aura comme fonction de dresser les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration ainsi que les assemblées des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président du conseil d'administration présidera les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration, mais en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration désignera à la majorité un autre président pro tempore pour ces assemblées et réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il peut être renoncé à cette convocation moyennant l'assentiment par écrit ou par télécopie, télégramme ou télex de chaque administrateur. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration à laquelle tous les administrateurs sont présents ou représentés et ont déclaré avoir eu connaissance de l'ordre du jour ainsi que pour des réunions se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra agir lors de toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par télécopie, télégramme, télex ou, à condition que l'authenticité peut en être établie, transmission électronique, un autre administrateur comme son représentant.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer et agir que si la majorité des administrateurs est présente ou représentée. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés. Au cas où un administrateur, directeur ou fondé de pouvoirs aurait un intérêt personnel dans une affaire de la Société (autrement qu'un intérêt existant en raison de sa qualité d'administrateur ou fondé de pouvoir ou employé de l'autre partie contractante) cet administrateur, directeur ou fondé de pouvoirs devra informer le conseil d'administration de son intérêt personnel et il ne délibérera ni ne prendra part au vote sur cette affaire; rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de pareil administrateur, directeur ou fondé de pouvoirs à la prochaine assemblée des actionnaires.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil d'administration peut, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constituera le procès-verbal faisant foi de la décision intervenue.

Art. 11. Procès verbaux des réunions du Conseil

Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou par le président pro tempore qui aura assumé la présidence lors de cette réunion ou deux administrateurs.

Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président, par le secrétaire ou par deux administrateurs.

Art. 12. Pouvoirs du conseil

Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration ou de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale par la loi ou par les présents statuts sont de la compétence du conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut déléguer ses pouvoirs pour la gestion journalière des affaires de la Société et la représentation de la Société lors de la conduite de ces affaires, avec l'accord préalable de l'assemblée générale des actionnaires, à tous membres du conseil d'administration qui peuvent constituer des comités délibérant aux conditions fixées par le conseil d'administration. Il peut également déléguer tous pouvoirs et des mandats spéciaux à toutes personnes, qui ne doivent pas nécessairement être administrateurs, nommer et révoquer tous agents et employés et fixer leurs émoluments.

Art. 13. Signatures autorisées

La Société sera engagée par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature conjointe ou individuelle de toute autre personne à qui des pouvoirs auront été spécialement délégués par le conseil d'administration.

Art. 14. Commissaire

Les opérations de la Société sont surveillées par un commissaire aux comptes qui n'a pas besoin d'être actionnaire. Le commissaire aux comptes est élu par l'assemblée générale annuelle des actionnaires pour une période se terminant lors de la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires.

Le commissaire aux comptes en place peut être révoqué par les actionnaires à tout moment avec ou sans motif.

Art. 15. Exercice social

L'exercice social de la Société commencera le premier jour de janvier de chaque année et se terminera le dernier jour de décembre de la même année, à l'exception du premier exercice social qui commence à la date de la constitution de la Société et prendra fin le 31 décembre 2004.

Art. 16. Affectation des bénéfices

Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société cinq pour cent qui seront affectés à la réserve prévue par la loi. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que cette réserve sera égale à dix pour cent du capital souscrit de la Société.

Le montant restant du bénéfice annuel et des autres réserves distribuables, selon le cas, sera distribué conformément et sous réserve des conditions de la loi applicable et des présents statuts de la manière suivante:

(i) Les actions privilégiées sans droit de vote auront droit, si des dividendes sont déclarés, à recevoir un montant de dividende privilégié récupérable par action privilégiée sans droit de vote de 0,0001% de la valeur nominale d'une action privilégiée sans droit de vote au moment de la déclaration de tout dividende (le «dividende privilégié») avant que les actions ordinaires ne reçoivent une quelconque distribution.

(ii) S'il reste un bénéfice net annuel distribuable après la distribution aux actions privilégiées sans droit de vote telle que décrite ci-dessus, il sera distribué proportionnellement entre les titulaires d'actions ordinaires et les titulaires d'actions privilégiées sans droit de vote.

Des acomptes sur dividendes pourront être distribués, dans les conditions prévues par la loi et sur décision du conseil d'administration et moyennant approbation du commissaire.

Les dividendes déclarés peuvent être payés en toute devise décidée par le conseil d'administration en temps et lieu qu'il appartiendra de déterminer par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut prendre une décision finale quant au cours applicable pour traduire les montants des dividendes en la devise de leur paiement.

Un dividende déclaré mais non payé pour une action pendant cinq ans ne pourra par la suite plus être réclamée par le propriétaire d'une telle action, sera perdu pour celui-ci, et retournera à la Société.

Aucun intérêt ne sera payé sur les dividendes déclarés et non payés qui seront détenus par la Société pour le compte des actionnaires.

Art. 17. Dissolution et liquidation

En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération.

Art. 18. Modification des statuts

Les présents statuts pourront être modifiés en temps et lieu qu'il appartiendra par une assemblée générale des actionnaires soumise aux conditions de quorum et de vote requises par la loi luxembourgeoise.

Art. 19. Loi applicable

Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et des lois modificatives.

Souscriptions

Les actions ont été souscrites comme suit:

Souscripteur	Nombre d'actions ordinaires	Nombre d'actions B1	Nombre d'actions B2	Nombre total d'actions	Paiement EUR
BC European Capital VII -1	209	271		480	960,-
BC European Capital VII -2	208	270		478	956,-
BC European Capital VII -3	203	264		467	934,-
BC European Capital VII -4	202	264		466	932,-
BC European Capital VII -5	201	262		463	926,-
BC European Capital VII -6	200	260		460	920,-
BC European Capital VII -7	207	270		477	954,-
BC European Capital VII -8	205	267		472	944,-
BC European Capital VII -9	199	260		459	918,-
BC European Capital VII -10	178	232		410	820,-
BC European Capital VII -11	29	37		66	132,-
BC European Capital VII -12	20	26		46	92,-
Blue Capital equity I GmbH & Co KG	39	50		89	178,-
BC European Capital VII -14	14	19		33	66,-
BC European Capital VII -15	17	22		39	78,-
BC European Capital VII -16	2	2		4	8,-
BC European Capital VII -17	0	1		1	2,-
BC European Capital VII -Top-Up 1	86	111		197	394,-
BC European Capital VII -Top-Up 2	84	110		194	388,-
BC European Capital VII -Top-Up 3	84	110		194	388,-

BC European Capital VII -Top-Up 4	85	110	195	390,-
BC European Capital VII -Top-Up 5	84	110	194	388,-
BC European Capital VII -Top-Up 6	4	5	9	18,-
CVC SILVER NOMINEE LIMITED	2.475	2.058	4.533	9.066,-
IA (ALFIERI ASSOCIATI)	495	412	907	1.814,-
CART LUX, S.à r.l.	1.448	1.204	2.652	5.304,-
PERMIRA ASSOCIATI	2	2	4	8,-
TARC LUX, S.à r.l.	777	646	1.423	2.846,-
Luca Majocchi			16	16
Paolo Gonano			4	4
Giacomo Casassa			4	4
Maurizia Squinzi			2	2
Rita D'Uva			2	2
Angelo Novati			3	3
Carlo Pappalettera			4	4
Alessandra Triscornia			4	4
Francesco Stella			1	1
BAINLAB S.p.A.			48	48
Total:	7.757	7.655	88	15.500
				31.000,-

Ces actions ont toutes été entièrement libérées par paiement en espèces, preuve en a été donnée au notaire soussigné.

Dépenses

Les dépenses, coûts, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société à la suite de sa constitution sont estimés approximativement à EUR 2.500,-.

Constatations

Le notaire soussigné constate que les conditions exigées par l'article vingt-six de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales ont été observées.

Assemblée générale extraordinaire des actionnaires

Les personnes prémentionnées, représentant l'entière du capital souscrit et se considérant comme ayant reçu une convocation régulière ont immédiatement procédé à une assemblée générale extraordinaire.

Après avoir vérifié qu'elle était régulièrement constituée, elle a adopté à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

Les personnes suivantes ont été nommées administrateurs pour une période d'une année expirant lors de la prochaine assemblée générale annuelle:

Nom	Adresse (professionnelle ou privée)	Profession	Date de naissance	Ville et pays de naissance
Emanuela Brero	19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg	Administrateur	25 mai 1970	Bra (Italie)
Pierre Stemper	L-1724 Luxembourg, 31, boulevard du Prince Henri	Administrateur	6 décembre 1970	Poissy (France)
Sharon Rose Alvarez- Masterton	Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey, GY1 3QL	Administrateur	1 ^{er} janvier 1968	Guernsey (Channel Islands)
Mark Grizzelle	London WC2R 0AG, 111 Strand	Administrateur	4 juin 1956	Bognor Regis (Royaume-Uni)

Deuxième résolution

A été nommée commissaire pour une durée de une année se terminant à la prochaine assemblée générale annuelle: KPMG AUDIT, 31, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg

Troisième résolution

Le siège social est fixé au 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une traduction française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergence entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont tous signé avec le notaire instrumentant la présente minute.

Signé: C. Moron, F. Cavalli, E. Brero, J. Elvinger.

Enregistré à Mersch, le 13 avril 2004, vol. 427, fol. 43, case 2. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 28 avril 2004.

H. Hellinckx.

(037094.3/242/780) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2004.

QUASAR HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 100.606.

RECTIFICATIF

Le soussigné Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Luxembourg), déclare par la présente que dans l'acte de constitution de la société anonyme QUASAR HOLDING S.A., reçu en son remplacement par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 5 avril 2004, enregistré à Mersch, le 13 avril 2004, volume 427, folio 43, case 2, une erreur s'est glissée dans la désignation comparant sub 3) ALFIERI ASSOCIATED INVESTORS SERVIÇOS DE CONSULTORIA S.A.

Il y a donc lieu de lire:

Dans la version anglaise:

«3) ALFIERI ASSOCIATED INVESTORS SERVIÇOS DE CONSULTORIA S.A., a Portuguese Company with registered office at Rua Joao Taviro no 22, 2F in the borough of Sé, district of Funchal, Free Trade Zone of Madeira.»

Dans la version française:

«3) ALFIERI ASSOCIATED INVESTORS SERVIÇOS DE CONSULTORIA S.A., société de droit portugais, avec siège social à Rua Joao Taviro no 22, 2F in the borough of Sé, district de Funchal, Free Trade Zone of Madeira.»

Mersch, le 28 avril 2004.

H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 7 mai 2004, réf. LSO-AQ01359. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(037097.2/242/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2004.

STOCKTON S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 44.853.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 7 mai 2004, réf. LSO-AQ01487, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2004.

AFFECTATION DU RESULTAT

- Report à nouveau 12.206,81 EUR

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mai 2004.

Signature.

(037064.3/802/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2004.

SIDACIER HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 49.097.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 29 décembre 2003

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2003:

- Madame Claire-Lise Heinbach, administrateur de sociétés, demeurant à Genève;
- Monsieur Edmond Ries, expert-comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg;
- Monsieur Luc Hansen, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Est nommé commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2003:

- AUDIEX S.A., Luxembourg.

Luxembourg, le 3 mai 2004.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 mai 2004, réf. LSO-AQ01421. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(037152.3/534/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2004.

PFIZER LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8011 Strassen, 283, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 84.125.

Le bilan au 30 novembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 10 mai 2004, réf. LSO-AQ01854, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, mai 2004.

BONN SCHMITT STEICHEN

Signature

(037052.3/275/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2004.

PFIZER LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 1.897.855.000,-

Siège social: L-8011 Strassen, 283, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 84.125.

L'associé unique PFIZER SHAREHOLDINGS INTERMEDIATE, S.à r.l., par résolution écrite du 5 mai 2004, a décidé:

1. d'approuver le rapport de gestion du conseil de gérance et du réviseur d'entreprises sur les comptes de la Société au 30 novembre 2003,

2. d'approuver les comptes annuels audités de la Société au 30 novembre 2003.

La perte nette de l'exercice clos au 30 novembre 2003 s'élève à USD 1.383.650.304,-. L'associé unique a décidé de reporter la perte de USD 1.383.650.304,- à l'exercice suivant.

3. Par vote spécial, l'associé unique a donné décharge aux membres du conseil de gérance et au réviseur d'entreprises, et plus particulièrement:

- Susan Webb: du 29 septembre 2003 au 30 novembre 2003;
- David Reid: du 29 septembre 2003 au 30 novembre 2003;
- Philip Kerstein: du 29 septembre 2003 au 30 novembre 2003;
- Alain Steichen: du 29 septembre 2003 au 30 novembre 2003;
- Carol Stuckley: du 29 septembre 2003 au 30 novembre 2003;
- KPMG Audit Luxembourg: du 29 septembre 2003 au 30 novembre 2003.

Ces décharges sont accordées à partir du 29 septembre 2003 puisque décharge a déjà été accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour la période du 1^{er} décembre 2002 au 29 septembre 2003 par l'assemblée générale extraordinaire du 29 septembre 2003 transformant PFIZER LUXEMBOURG S.A. en S.à r.l.

- Brian Byala: du 1^{er} décembre 2002 au 18 juin 2003.

4. de ratifier la décision du conseil d'administration du 22 novembre 2002 de (i) réserver sur la prime d'émission le montant nécessaire (USD 3.143.610,74) pour le paiement du dividende sur les actions préférentielles de classe C et (ii) de déclarer et payer un dividende intérimaire d'un montant total de USD 209.000.000,- aux propriétaires d'actions de classe B.

5. de réduire la réserve légale de la Société de USD 470.132.790,- afin de la porter de son montant actuel de USD 659.918.290,- au montant équivalent à 10% du capital social actuel, soit USD 189.785.500,-. La différence de USD 470.132.790,- est à comptabiliser au compte «autres réserves».

6. de ratifier la décision du conseil de gérance du 19 novembre 2003 d'utiliser une partie (USD 21.340.537,03) de la prime d'émission des parts ordinaires de classe AB pour payer tout dividende échu mais non payé sur les parts préférentielles de classe C, immédiatement avant le remboursement de prime d'émission sur les parts de classe AB.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour PFIZER LUXEMBOURG, S.à r.l.

BONN SCHMITT STEICHEN

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 10 mai 2004, réf. LSO-AQ01849. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(037053.2//41) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2004.

LUXEMBOURGEOISE DES PARTICIPATIONS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.
R. C. Luxembourg B 90.222.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 10 mai 2004, réf. LSO-AQ01762, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 avril 2004.

Signature.

(037330.3/1682/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2004.

UNIONFIN S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 45.967.

L'an deux mille quatre, le deux avril.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire, de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société UNIONFIN S.A., (la «Société»), une société anonyme de droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 45.967, constituée sous la dénomination de SHOPPING BAG HOLDING, suivant acte notarié du 7 décembre 1993, publié au Mémorial C numéro 73 du 23 février 1994;

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 5 mars 2002, publié au Mémorial C numéro 1000 du 1^{er} juillet 2002,

L'assemblée est déclarée ouverte et est présidée par Madame Marie-Fiore Ries-Bonani, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Brendan D. Klapp, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Antonio Da Silva Fernandes, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

- 1.- Recevoir et approuver les comptes de la Société arrêtés au 31 août 2003.
- 2.- Donner quitus aux administrateurs de la Société pour l'accomplissement de leur mandat jusqu'au 31 août 2003.
- 3.- Entendre le rapport du conseil d'administration de la Société expliquant et justifiant les propositions de fusion publiées au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.
- 4.- Entendre le rapport de l'Expert Indépendant rédigé par la société FIDUCIAIRE F. WINANDY & ASSOCIES S.A., avec siège social à Luxembourg, conformément aux dispositions de l'article 266 de la loi 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et, dans la mesure où ces propositions sont approuvées par les actionnaires de la Société au cours de l'assemblée générale extraordinaire:
 - 1) approuver la fusion des sociétés UNIONFIN S.A. et BUZIOL SOPARFI S.A. en vue de la création d'une nouvelle société qui prendra la dénomination BUZIOL INVESTMENT SOPARFI S.A.;
 - 2) approuver la délivrance d'actions BUZIOL INVESTMENT SOPARFI S.A. aux actionnaires de la société UNIONFIN S.A. en échange tous ses actifs nets apportés à la nouvelle société BUZIOL INVESTMENT SOPARFI S.A. Ces actions ainsi délivrées seront émises dans la proportion de cent quatre-vingt-seize mille quatre-vingt-quinze (196.095) actions nouvelles de la société BUZIOL INVESTMENT SOPARFI S.A. contre vingt mille (20000) actions de la société UNIONFIN S.A.

5.- Décharge aux administrateurs et au commissaire de la Société UNIONFIN S.A. et désignation des administrateurs et commissaire de la nouvelle société BUZIOL INVESTMENT SOPARFI S.A.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

D) Que les dispositions de la loi du 10 août 1915 telle que modifiée relatives aux fusions ont été respectées savoir:

1.- Publication du projet de fusion établi par les conseils d'administration des sociétés qui fusionnent, le 6 février 2004, soit un (1) mois au moins avant la réunion des assemblées générales extraordinaires appelées à se prononcer sur le projet de fusion;

2.- Etablissement d'un rapport écrit par les conseils d'administration de chacune des sociétés qui fusionnent expliquant et justifiant le projet de fusion et en particulier le rapport d'échange des actions;

3.- Etablissement d'un rapport écrit par un seul réviseur d'entreprises indépendant désigné par ordonnance rendue le 10 décembre 2003 de Madame Maryse Welter, en tant que magistrat président la chambre du tribunal d'arrondissement de Luxembourg, siégeant en matière commerciale et comme en matière de référé, savoir par FIDUCIAIRE F. WINANDY & ASSOCIES S.A., réviseur d'entreprises, Luxembourg.

4.- Dépôt des documents exigés par l'article 267 de la loi concernant les sociétés commerciales au siège social des sociétés un mois au moins avant la date de la réunion des assemblées générales en vue de leur inspection par les actionnaires, avec faculté d'en obtenir copie sans frais et sur simple demande.

Une attestation certifiant le dépôt de ces documents signée par deux administrateurs restera annexée aux présentes. Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, après avoir pris connaissance des comptes de la Société arrêté au 31 août 2003, décide d'approuver ceux-ci.

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décidé de donner quitus aux administrateurs de la Société pour l'accomplissement de leur mandat jusqu'au 31 août 2003.

Troisième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, après avoir entendu le rapport du conseil d'administration expliquant et justifiant les propositions de fusion publiées au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, en date du 6 février 2004, sous le numéro 152, et après avoir examiné le rapport de l'expert indépendant préparé par la société FIDUCIAIRE F. WINANDY & ASSOCIES S.A. avec siège social à Luxembourg, conformément aux dispositions de l'article 266 de la loi concernant les sociétés commerciales, décide d'approuver la fusion entre UNIONFIN S.A. et BUZIOL SOPARFI S.A. une société régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, par la constitution d'une nouvelle société laquelle prendra la dénomination BUZIOL INVESTMENT SOPARFI S.A.

Le capital social de la nouvelle société est fixé à treize millions deux cent soixante-dix-huit mille cent euros (13.278.100,- EUR) représenté par six cent soixante-trois mille neuf cent cinq (663.905) actions d'une valeur nominale de vingt euros (20,- EUR) chacune.

Le solde des réserves des sociétés UNIONFIN S.A. et BUZIOL SOPARFI S.A. est transféré dans les comptes de la nouvelle société BUZIOL INVESTMENT SOPARFI S.A.

La constitution de la nouvelle société anonyme BUZIOL INVESTMENT SOPARFI S.A. ayant son siège social au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, issue de la fusion ainsi que ses statuts, tels que publiés au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations numéro 152 du 6 février 2004, sont approuvés par les présentes.

Les statuts de la nouvelle société BUZIOL INVESTMENT SOPARFI S.A. ont la teneur suivante:

«Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il existe une société anonyme sous la dénomination BUZIOL INVESTMENT SOPARFI S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Par simple décision du Conseil d'Administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société serait établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du Conseil d'Administration à tout autre endroit de la commune du siège.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale de la société à son siège ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 3. La société est établie pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet toutes prises de participations sous quelque forme que ce soit dans des entreprises ou sociétés luxembourgeoises ou étrangères; l'acquisition par voie d'achat, d'échange, de souscription, d'apport et de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par voie de vente, d'échange et de toute autre manière de parts sociales et valeurs mobilières de toutes espèces; le contrôle et la mise en valeur de ces participations, notamment grâce à l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse de tous concours, prêts, avances ou garanties; l'emploi de ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, l'acquisition par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, de tous titres et brevets, la réalisation par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement et la mise en valeur de ces affaires et brevets, sans vouloir bénéficier du régime fiscal spécial prévu par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participations financières.

Art. 5. Le capital social souscrit est fixé à treize millions deux cent soixante-dix-huit mille cent Euros (13.278.100,- EUR) représenté par six cent soixante-trois mille neuf cent cinq (663.905) actions d'une valeur nominale de vingt Euros (20,- EUR) chacune, intégralement libérées et disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'Assemblée Générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un Conseil, composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'Assemblée Générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'Assemblée Générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'Assemblée Générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le Conseil d'Administration élit parmi ses membres un président. Le premier président sera désigné par l'Assemblée Générale. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le Conseil d'Administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le Conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis ainsi qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou téléfax, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil d'Administration.

Art. 8. Toute décision du Conseil est prise à la majorité absolue des votants. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du Conseil est prépondérante.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du Conseil d'Administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou les extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 10. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'Assemblée Générale. Il peut prêter ou emprunter à court ou à long terme, même au moyen d'émissions d'obligations avec ou sans garantie; ces obligations pourront, sur autorisation préalable de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires, être converties en actions.

Art. 11. Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'Assemblée Générale.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du Conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'Assemblée Générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'Assemblée Générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Assemblée Générale

Art. 14. L'Assemblée Générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'Assemblée Générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le deuxième lundi du mois de mai à 11.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable suivant.

Art. 16. Pour pouvoir assister à l'assemblée générale, les propriétaires d'actions au porteur doivent en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par mandataire, lequel peut ne pas être lui-même actionnaire.

Art. 17. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Art. 18. Chaque action donne droit à une voix.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 19. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le Conseil d'Administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société au moins un mois avant l'Assemblée Générale ordinaire aux commissaires.

Art. 20. L'excédent favorable au bilan, déduction faite des charges et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice il est prélevé cinq pour cent pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

Le solde est à la disposition de l'Assemblée Générale.

Le Conseil d'Administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'Assemblée Générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 21. La société peut être dissoute par décision de l'Assemblée Générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications de statuts.

Lors de la liquidation de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'Assemblée Générale, qui détermine leurs pouvoirs.

Disposition générale

Art. 22. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.»

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence à la date de l'approbation de la fusion par l'assemblée générale des actionnaires de la société BUZIOL SOPARFI S.A. se termine le 31 décembre 2004.

La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2005.»

Quatrième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide d'approuver la remise d'actions BUZIOL INVESTMENT SOPARFI S.A. aux actionnaires de la société UNIONFIN S.A. en échange de la transmission de l'ensemble de son patrimoine actif et passif à la nouvelle société BUZIOL INVESTMENT SOPARFI S.A. Les actions de la nouvelle société sont attribuées aux actionnaires de UNIONFIN S.A. dans la proportion de cent quatre-vingt-seize mille quatre-vingt-quinze (196.095) actions nouvelles de la société BUZIOL INVESTMENT SOPARFI S.A. contre vingt mille (20.000) actions de la société UNIONFIN S.A.

Le rapport établi par l'expert indépendant, la FIDUCIAIRE F. WINANDY & ASSOCIES S.A., en conformité avec l'article 266 de la loi concernant les sociétés commerciales, conclut comme suit:

«Sur base des travaux effectués tels que décrits ci-dessus, nous n'avons pas d'observations à formuler sur le caractère raisonnable et pertinent des rapports d'échange retenus dans le projet de fusion. Les méthodes d'évaluation adoptées pour la détermination des rapports d'échange sont adéquates en l'espèce, leur pondération relative appropriée aux circonstances et les valeurs auxquelles ces méthodes aboutissent sont raisonnables dans les circonstances données.»

Cinquième résolution

L'assemblée générale extraordinaire constate que sous réserve et à partir de l'approbation de la fusion par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de BUZIOL SOPARFI S.A.:

a) une nouvelle société dénommée BUZIOL INVESTMENT SOPARFI S.A. est constituée par la transmission de l'universalité du patrimoine actif et passif de UNIONFIN S.A. et BUZIOL SOPARFI S.A. à la nouvelle société BUZIOL INVESTMENT SOPARFI S.A.;

b) l'ensemble du patrimoine actif et passif de la société UNIONFIN S.A. est transmis à la nouvelle société BUZIOL INVESTMENT SOPARFI S.A.; du point de vue comptable tous les bénéfices et pertes de la Société sont réputés faits pour compte de la nouvelle société à partir du 31 août 2003;

c) les actionnaires des sociétés fusionnantes UNIONFIN S.A. et BUZIOL SOPARFI S.A. deviennent actionnaires de la nouvelle société BUZIOL INVESTMENT SOPARFI S.A. issue de la prédite fusion;

d) les sociétés UNIONFIN S.A. et BUZIOL SOPARFI S.A. cessent d'exister et leurs documents et livres sociaux seront gardés pour la durée légale, prescrite par la loi du 10 août 1915 au siège social de la nouvelle société BUZIOL INVESTMENT SOPARFI S.A.

Sixième résolution

L'assemblée générale extraordinaire donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire de la Société UNIONFIN S.A.

Sont nommés administrateurs de la nouvelle société BUZIOL INVESTMENT SOPARFI S.A.:

a) Monsieur Angelo de Bernardi, licencié en sciences commerciales et financières, avec adresse professionnelle au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg;

b) Madame Marie-Fiore Ries-Bonani, employée privée, avec adresse professionnelle au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg;

c) Madame Romaine Scheifer-Gillen, employée privée, avec adresse professionnelle au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg;

Est nommé commissaire aux comptes:

Monsieur Luigi Buziol, dirigeant d'entreprises, demeurant à Via Unione 3, Crocetta, I-31035 Treviso.

Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi désignés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire à tenir en 2006.

Déclaration

Le notaire instrumentaire, conformément à l'article 271, alinéa 2 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, a vérifié et atteste par les présentes l'existence et la légalité des actes et formalités incombant à la Société et du projet de fusion.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, plus personne ne demandant la parole, le Président clôture l'assemblée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les comparants et tous les actionnaires en personne ou par mandataire, ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. F. Ries-Bonani, B. D. Klapp, A. Da Silva Fernandes, J.-J. Wagner.
Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 13 avril 2004, vol. 885, fol. 1, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 5 mai 2004.

J.-J. Wagner.

(037169.3/239/254) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2004.

BUZIOL SOPARFI S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 57.932.

L'an deux mille quatre, le deux avril.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire, de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société BUZIOL SOPARFI S.A., (la «Société»), une société anonyme de droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 57.932, constituée suivant acte notarié du 16 janvier 1997, publié au Mémorial C numéro 236 du 14 mai 1997.

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois, suivant assemblée générale des actionnaires, tenue sous seing privé, à la date du 6 juillet 2001, dont un extrait a été publié au Mémorial C numéro 63 du 12 janvier 2002.

L'assemblée est déclarée ouverte et est présidée par Madame Marie-Fiore Ries-Bonani, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Brendan D. Klapp, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Antonio Da Silva Fernandes, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

- 1.- Recevoir et approuver les comptes de la Société arrêtés au 31 août 2003.
- 2.- Donner quitus aux administrateurs de la Société pour l'accomplissement de leur mandat jusqu'au 31 août 2003.
- 3.- Entendre le rapport du conseil d'administration de la Société expliquant et justifiant les propositions de fusion publiées au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

4.- Entendre le rapport de l'Expert Indépendant rédigé par la société FIDUCIAIRE F. WINANDY & ASSOCIES S.A., avec siège social à Luxembourg, conformément aux dispositions de l'article 266 de la loi 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et, dans la mesure où ces propositions sont approuvées par les actionnaires de la Société au cours de l'assemblée générale extraordinaire:

1) approuver la fusion des sociétés BUZIOL SOPARFI S.A. et UNIONFIN S.A. en vue de la création d'une nouvelle société qui prendra la dénomination BUZIOL INVESTMENT SOPARFI S.A.;

2) approuver la délivrance d'actions BUZIOL INVESTMENT SOPARFI S.A. aux actionnaires de la société BUZIOL SOPARFI S.A. en échange tous ses actifs nets apportés à la nouvelle société BUZIOL INVESTMENT SOPARFI S.A. Ces actions ainsi délivrées seront émises dans la proportion de quatre cent soixante-sept mille huit cent dix (467.810) nouvelles de la société BUZIOL INVESTMENT SOPARFI S.A. contre treize mille (13.000) actions de la société BUZIOL SOPARFI S.A.

5.- Décharge aux administrateurs et au commissaire de la Société BUZIOL SOPARFI S.A. et désignation des administrateurs et commissaire de la nouvelle société BUZIOL INVESTMENT SOPARFI S.A.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

D) Que les dispositions de la loi du 10 août 1915 telle que modifiée relatives aux fusions ont été respectées savoir:

1.- Publication du projet de fusion établi par les conseils d'administration des sociétés qui fusionnent, le 6 février 2004, soit un (1) mois au moins avant la réunion des assemblées générales extraordinaires appelées à se prononcer sur le projet de fusion;

2.- Etablissement d'un rapport écrit par les conseils d'administration de chacune des sociétés qui fusionnent expliquant et justifiant le projet de fusion et en particulier le rapport d'échange des actions;

3.- Etablissement d'un rapport écrit par un seul réviseur d'entreprises indépendant désigné par ordonnance rendue le 10 décembre 2003 de Madame Maryse Welter, en tant que magistrat président la chambre du tribunal d'arrondissement de Luxembourg, siégeant en matière commerciale et comme en matière de référé, savoir par FIDUCIAIRE F. WINANDY & ASSOCIES S.A., réviseur d'entreprises, Luxembourg.

4.- Dépôt des documents exigés par l'article 267 de la loi concernant les sociétés commerciales au siège social des sociétés un mois au moins avant la date de la réunion des assemblées générales en vue de leur inspection par les actionnaires.

Une attestation certifiant le dépôt de ces documents signée par deux administrateurs restera annexée aux présentes.

E) Qu'une assemblée générale des actionnaires de la société UNIONFIN S.A., tenue en date de ce jour, dont le procès-verbal a été reçu par le notaire soussigné, numéro précédent de son répertoire, a approuvé la fusion projeté.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, après avoir pris connaissance des comptes de la Société arrêté au 31 août 2003, décide d'approuver ceux-ci.

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de donner quitus aux administrateurs de la Société pour l'accomplissement de leur mandat jusqu'au 31 août 2003.

Troisième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, après avoir examiné le rapport du conseil d'administration expliquant et justifiant les propositions de fusion publiées au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, en date du 6 février 2004, sous le numéro 152 et après avoir examiné le rapport de l'expert indépendant préparé par la société FIDUCIAIRE F. WINANDY & ASSOCIES S.A. avec siège social à Luxembourg, conformément aux dispositions de l'article 266 de la loi concernant les sociétés commerciales, décide d'approuver la fusion entre BUZIOL SOPARFI S.A. et UNIONFIN S.A. une société régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, par la constitution d'une nouvelle société laquelle prendra la dénomination BUZIOL INVESTMENT SOPARFI S.A.

Le capital social de la nouvelle société est fixé à treize millions deux cent soixante-dix-huit mille cent euros (13.278.100,- EUR) représenté par six cent soixante-trois mille neuf cent cinq (663.905) actions d'une valeur nominale de vingt euros (20,- EUR) chacune.

Le solde des réserves des sociétés BUZIOL SOPARFI S.A. et UNIONFIN S.A. est transféré dans les comptes de la nouvelle société BUZIOL INVESTMENT SOPARFI S.A.

La constitution de la nouvelle société anonyme BUZIOL INVESTMENT SOPARFI S.A. ayant son siège social au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, issue de la fusion ainsi que ses statuts, tels que publiés au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations numéro 152 du 6 février 2004, sont approuvés par les présentes.

Les statuts de la nouvelle société BUZIOL INVESTMENT SOPARFI S.A. ont la teneur suivante:

«Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il existe une société anonyme sous la dénomination BUZIOL INVESTMENT SOPARFI S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Par simple décision du Conseil d'Administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société serait établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du Conseil d'Administration à tout autre endroit de la commune du siège.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale de la société à son siège ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 3. La société est établie pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet toutes prises de participations sous quelque forme que ce soit dans des entreprises ou sociétés luxembourgeoises ou étrangères; l'acquisition par voie d'achat, d'échange, de souscription, d'apport et de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par voie de vente, d'échange et de toute autre manière de parts sociales et valeurs mobilières de toutes espèces; le contrôle et la mise en valeur de ces participations, notamment grâce à l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse de tous concours, prêts, avances ou garanties; l'emploi de ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, l'acquisition par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, de tous titres et brevets, la réalisation par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement et la mise en valeur de ces affaires et brevets, sans vouloir bénéficier du régime fiscal spécial prévu par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participations financières.

Art. 5. Le capital social souscrit est fixé à treize millions deux cent soixante-dix-huit mille cent Euros (13.278.100,- EUR) représenté par six cent soixante-trois mille neuf cent cinq (663.905) actions d'une valeur nominale de vingt Euros (20,- EUR) chacune, intégralement libérées et disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'Assemblée Générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un Conseil, composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'Assemblée Générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'Assemblée Générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'Assemblée Générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le Conseil d'Administration élit parmi ses membres un président. Le premier président sera désigné par l'Assemblée Générale. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le Conseil d'Administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le Conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis ainsi qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou télécopie, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil d'Administration.

Art. 8. Toute décision du Conseil est prise à la majorité absolue des votants. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du Conseil est prépondérante.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du Conseil d'Administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou les extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 10. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'Assemblée Générale. Il peut prêter ou emprunter à court ou à long terme, même au moyen d'émissions d'obligations avec ou sans garantie; ces obligations pourront, sur autorisation préalable de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires, être converties en actions.

Art. 11. Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'Assemblée Générale.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du Conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'Assemblée Générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'Assemblée Générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Assemblée générale

Art. 14. L'Assemblée Générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'Assemblée Générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le deuxième lundi du mois de mai à 11.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable suivant.

Art. 16. Pour pouvoir assister à l'assemblée générale, les propriétaires d'actions au porteur doivent en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par mandataire, lequel peut ne pas être lui-même actionnaire.

Art. 17. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Art. 18. Chaque action donne droit à une voix.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 19. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le Conseil d'Administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société au moins un mois avant l'Assemblée Générale ordinaire aux commissaires.

Art. 20. L'excédent favorable au bilan, déduction faite des charges et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice il est prélevé cinq pour cent pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

Le solde est à la disposition de l'Assemblée Générale.

Le Conseil d'Administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'Assemblée Générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectées à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 21. La société peut être dissoute par décision de l'Assemblée Générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications de statuts.

Lors de la liquidation de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'Assemblée Générale, qui détermine leurs pouvoirs.

Disposition générale

Art. 22. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui même, par application de l'article 277(3) de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et se termine le 31 décembre 2004.

La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2005.

Quatrième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide d'approuver la remise d'actions BUZIOL INVESTMENT SOPARFI S.A. aux actionnaires de la société BUZIOL SOPARFI S.A. en échange de la transmission de l'ensemble de son patrimoine actif et passif à la nouvelle société BUZIOL INVESTMENT SOPARFI S.A. Les actions de la nouvelle société sont attribuées aux actionnaires de BUZIOL SOPARFI S.A. dans la proportion de quatre cent soixante-sept mille huit cent dix (467.810) actions nouvelles de la société BUZIOL INVESTMENT SOPARFI S.A. contre treize mille (13.000) actions de la société BUZIOL SOPARFI S.A.

Le rapport établi par l'expert indépendant, la FIDUCIAIRE F. WINANDY & ASSOCIES S.A., en conformité avec l'article 266 de la loi concernant les sociétés commerciales, conclut comme suit:

«Sur base des travaux effectués tels que décrits ci-dessus, nous n'avons pas d'observations à formuler sur le caractère raisonnable et pertinent des rapports d'échange retenus dans le projet de fusion. Les méthodes d'évaluation adoptées pour la détermination des rapports d'échange sont adéquates en l'espèce, leur pondération relative appropriée aux circonstances et les valeurs auxquelles ces méthodes aboutissent sont raisonnables dans les circonstances données.»

Cinquième résolution

L'assemblée générale extraordinaire constate que:

a) une nouvelle société dénommée BUZIOL INVESTMENT SOPARFI S.A. est constituée par la transmission de l'universalité du patrimoine actif et passif de BUZIOL SOPARFI S.A. et UNIONFIN S.A. à la nouvelle société BUZIOL INVESTMENT SOPARFI S.A.;

b) l'ensemble du patrimoine actif et passif de la société BUZIOL SOPARFI S.A. est transmis à la nouvelle société BUZIOL INVESTMENT SOPARFI S.A. qui existe à partir de ce jour, par application de l'article 277(3) de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales; du point de vue comptable tous les bénéfices et pertes de la Société sont réputés faits pour compte de la nouvelle société à partir du 31 août 2003;

c) les actionnaires des sociétés fusionnantes BUZIOL SOPARFI S.A. et UNIONFIN S.A. deviennent actionnaires de la nouvelle société BUZIOL INVESTMENT SOPARFI S.A. issue de la prédite fusion;

d) les sociétés BUZIOL SOPARFI S.A. et UNIONFIN S.A. cessent d'exister et leurs documents et livres sociaux seront gardés pour la durée légale, prescrite par la loi du 10 août 1915 au siège social de la nouvelle société BUZIOL INVESTMENT SOPARFI S.A.

Sixième résolution

L'assemblée générale extraordinaire donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire de la Société BUZIOL SOPARFI S.A.

Sont nommés administrateurs de la nouvelle société BUZIOL INVESTMENT SOPARFI S.A.:

a) Monsieur Angelo de Bernardi, licencié en sciences commerciales et financières, avec adresse professionnelle au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg;

b) Madame Marie-Fiore Ries-Bonani, employée privée, avec adresse professionnelle au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg;

c) Madame Romaine Scheifer-Gillen, employée privée, avec adresse professionnelle au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg;

Est nommé commissaire aux comptes:

Monsieur Luigi Buziol, dirigeant d'entreprises, demeurant à Via Unione 3, Crocetta, I-31035 Treviso.

Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi désignés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire à tenir en 2006.

Déclaration

Le notaire instrumentaire, conformément à l'article 271, alinéa 2 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, a vérifié et atteste par les présentes l'existence et la légalité des actes et formalités incombant à la Société et du projet de fusion.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, plus personne ne demandant la parole, le Président clôture l'assemblée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les comparants et tous les actionnaires en personne ou par mandataire, ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M.-F. Ries-Bonani, B. D. Klapp, A. Da Silva Fernandes, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 13 avril 2004, vol. 885, fol. 2, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 6 mai 2004.

J.-J. Wagner.

(037177.3/239/255) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2004.

PFIZER PARTICIPATIONS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8011 Strassen, 283, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 90.770.

Le bilan au 30 novembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 10 mai 2004, réf. LSO-AQ01861, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, mai 2004.

BONN SCHMITT STEICHEN

Signature

(037058.3/275/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2004.

PFIZER PARTICIPATIONS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: 12.500,- EUR.

Siège social: L-8011 Strassen, 283, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 90.770.

L'associé unique PFIZER INTERNATIONAL LUXEMBOURG S.A., par résolution écrite du 5 mai 2004, a décidé:

1. d'approuver le rapport de gestion du conseil de gérance sur les comptes annuels de la société au 30 novembre 2003,

2. d'approuver les comptes annuels de la société au 30 novembre 2003.

La perte de l'exercice clos au 30 novembre 2003 s'élève à EUR 40.988,55. L'associé unique a décidé de reporter la perte de EUR 40.988,55 à l'exercice suivant.

3. Par vote spécial, l'assemblée unique a donné décharge aux membres du conseil de gérance, et plus particulièrement:

- Laurent Lazard: du 1^{er} janvier 2003 au 30 novembre 2003;

- Alan Weiner: du 1^{er} janvier 2003 au 30 novembre 2003;

- Brian G Byala: du 1^{er} janvier 2003 au 18 juin 2003;

- Carol Stuckley: du 18 juin 2003 au 30 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour PFIZER PARTICIPATIONS, S.à r.l.

BONN SCHMITT STEICHEN

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 10 mai 2004, réf. LSO-AQ01859. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(037051.2//24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2004.

NEXHOS LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2267 Luxembourg, 4, rue d'Orange.

R. C. Luxembourg B 94.342.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 10 mai 2004, réf. LSO-AQ01760, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(037331.3/1682/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2004.

BOUCHERIE CLEMENT SCHUTTRANGE, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-5372 Schuttrange, 2, rue du Verger.

H. R. Luxemburg B 100.608.

STATUTEN

Im Jahre zweitausendvier, den siebenundzwanzigsten April.

Vor dem unterzeichneten Notar Paul Bettingen, mit dem Amtssitze zu Niederanven.

Sind erschienen:

1. Herr Carlo Frieden, Metzgermeister, geboren am 6. Januar 1968 in Luxemburg, wohnhaft in L-5698 Welfrange, 1 Saangewee.

2. Herr Lothar Schmidt, Metzger, geboren am 4. Februar 1964 in Saarburg (Deutschland), wohnhaft in D-54451 Irsch/Saarburg, Saarburger Strasse 42.

Diese Kompargenten ersuchen den instrumentierenden Notar, die Satzungen einer von ihnen zu gründenden Gesellschaft mit beschränkter Haftung wie folgt zu beurkunden:

Art. 1. Die vorbenannten Kompargenten errichten hiermit eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung unter der Bezeichnung BOUCHERIE CLEMENT SCHUTTRANGE, S.à r.l.

Art. 2. Der Sitz der Gesellschaft ist in der Gemeinde Schuttrange.

Der Gesellschaftssitz kann durch einfachen Beschluss der Gesellschafter, welche 3/4 der Gesellschaftsanteile besitzen, an jeden anderen Ort der Gemeinde des Gesellschaftssitzes im Grossherzogtum Luxemburg verlegt werden.

Art. 3. Die Gesellschaft hat zum Zweck den Handel mit Lebensmittelwaren aller Art.

Die Gesellschaft ist berechtigt bewegliche und unbewegliche Güter zu erwerben, alle Geschäfte und Tätigkeiten vorzunehmen und alle Massnahmen zu treffen welche mit dem Gegenstand der Gesellschaft mittelbar oder unmittelbar zusammenhängen oder ihm zu dienen geeignet erscheinen; in diesem Sinne kann sie sich in anderen Gesellschaften oder Firmen im In- und Ausland beteiligen, mit besagten Rechtspersonen zusammenarbeiten sowie selbst Zweigniederlassungen errichten, sowie jede Art von Tätigkeit, welche mit dem Gesellschaftszweck direkt oder indirekt zusammenhängt oder denselben fördern kann, im In- und Ausland, ausüben.

Art. 4. Die Gesellschaft hat eine unbegrenzte Dauer.

Art. 5. Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres. Ausnahmsweise beginnt das erste Geschäftsjahr am heutigen Tag und endet am 31. Dezember 2004.

Art. 6. Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-) und ist eingeteilt in einhundert (100) Geschäftsanteile zu je einhundertfünfundzwanzig Euro (EUR 125,-).

Die Geschäftsanteile werden wie folgt gezeichnet:

1. Herr Carlo Frieden, vorbenannt, fünfzig Anteile	50
2. Herr Lothar Schmidt, vorbenannt, fünfzig Anteile	50
Total: einhundert Anteile	100

Die Gesellschaftsanteile wurden voll in barem Gelde eingezahlt, so dass ab heute der Gesellschaft die Summe von zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-) zur Verfügung steht, so wie dies dem unterzeichneten Notar nachgewiesen wurde.

Art. 7. Jeder Gesellschaftsanteil berechtigt zur proportionalen Beteiligung an den Nettoaktiva sowie an den Gewinnen und Verlusten der Gesellschaft.

Art. 8. Zwischen den Gesellschaftern sind die Gesellschaftsanteile frei übertragbar. Anteilsübertragungen unter Lebenden an Nichtgesellschafter sind nur mit dem vorbedingten Einverständnis der Gesellschafter, welche wenigstens drei Viertel des Gesellschaftskapitals vertreten, möglich.

Bei Todesfall können die Anteile an Nichtgesellschafter nur mit der Zustimmung der Anteilsbesitzer, welche mindestens drei Viertel der den Überlebenden gehörenden Anteile vertreten, übertragen werden.

Art. 9. Die Gesellschaft hat einen oder mehrere Geschäftsführer, welche nicht Gesellschafter sein müssen. Sie werden von den Gesellschaftern ernannt und abberufen.

Die Gesellschafter bestimmen die Befugnisse der Geschäftsführer.

Falls die Gesellschafter nicht anders bestimmen, haben die Geschäftsführer sämtliche Befugnisse, um unter allen Umständen im Namen der Gesellschaft zu handeln.

Der Geschäftsführer kann Spezialvollmachten erteilen, auch an Nichtgesellschafter, um für ihn und in seinem Namen für die Gesellschaft zu handeln.

Art. 10. Bezüglich der Verbindlichkeit der Gesellschaft sind die Geschäftsführer als Beauftragte nur für die Ausführung ihres Mandates verantwortlich.

Art. 11. Tod, Verlust der Geschäftsfähigkeit, Konkurs oder Zahlungsunfähigkeit eines Gesellschafters lösen die Gesellschaft nicht auf.

Gläubiger, Berechtigte und Erben eines verstorbenen Gesellschafters können nie einen Antrag auf Siegelanlegung am Gesellschaftseigentum oder an den Gesellschaftsschriftstücken stellen. Zur Ausübung ihrer Rechte müssen sie sich an die in der letzten Bilanz aufgeführten Werte halten.

Art. 12. Am 31. Dezember eines jeden Jahres werden die Konten abgeschlossen und die Geschäftsführer erstellen den Jahresabschluss in Form einer Bilanz nebst Gewinn- und Verlustrechnung.

Der nach Abzug der Kosten, Abschreibung und sonstigen Lasten verbleibende Betrag stellt den Nettogewinn dar. Dieser Nettogewinn wird wie folgt verteilt:

- fünf Prozent (5,00%) des Gewinnes werden der gesetzlichen Reserve zugeführt, gemäss den gesetzlichen Bestimmungen,
- der verbleibende Betrag steht den Gesellschaftern zur Verfügung.

Art. 13. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation von einem oder mehreren, von den Gesellschaftern ernannten Liquidatoren, welche keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt.

Die Gesellschafter bestimmen über die Befugnisse und Bezüge der Liquidatoren.

Art. 14. Für alle Punkte, welche nicht in diesen Satzungen festgelegt sind, verweisen die Gründer auf die gesetzlichen Bestimmungen.

Schätzung der Gründungskosten

Die Kosten und Gebühren, in irgendwelcher Form, welche der Gesellschaft wegen ihrer Gründung obliegen oder zur Last gelegt werden, werden auf ungefähr eintausend Euro (EUR 1.000,-) abgeschätzt.

Ausserordentliche Generalversammlung

Anschliessend an die Gründung haben die Gesellschafter sich zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammgefunden und einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

1.- Zu Geschäftsführern werden ernannt für eine unbestimmte Dauer:

Zum administrativen Geschäftsführer:

Herr Carlo Frieden, vorbenannt.

Zum technischen Geschäftsführer:

Herr Lothar Schmidt, vorbenannt.

Die Gesellschaft wird gegenüber Drittpersonen verpflichtet durch die gemeinsame Unterschrift der beiden Geschäftsführer.

Sie können ausserdem Vollmacht an Drittpersonen erteilen.

2.- Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-5372 Schuttrange, 2 rue du Verger.

Der Notar hat die Komparenten darauf aufmerksam gemacht, dass eine Handlungsmächtigung, in Bezug auf den Gesellschaftszweck, ausgestellt durch die luxemburgischen Behörden, vor jeder kommerziellen Tätigkeit erforderlich ist, was die Komparenten ausdrücklich anerkennen.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Senningerberg, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung an alle Erschienenen, alle dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben alle gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: C. Frieden, L. Schmidt, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 28 avril 2004, vol. 21CS, fol. 2, case 5. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Für gleichlautende Kopie ausgestellt, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Senningerberg, den 4. Mai 2004.

P. Bettingen.

(037112.3/202/100) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2004.

WINE PROGRAM DEVELOPMENT HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 63.517.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 18 août 2003

Sont nommés administrateurs pour une durée de 6 ans, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2008:

- Monsieur Stefano Poncioni, demeurant professionnellement au 27 via Balestra, Italie, Administrateur-Délégué et Vice-Président.

- Monsieur Edmond Ries, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire à Luxembourg.

- Monsieur Luc Hansen, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire à Luxembourg.

Est nommée commissaire aux comptes pour une durée de 6 ans, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2008:

- AUDIEX S.A., société anonyme, Luxembourg.

Luxembourg, le 4 mai 2004.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 mai 2004, réf. LSO-AQ01416. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(037139.3/534/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2004.

LUXSTREAM I S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1445 Luxembourg-Strassen, 3, rue Thomas Edison.
R. C. Luxembourg B 87.298.

L'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 29 décembre 2003 a pris acte de la démission de Monsieur Jeroen van Boven comme administrateur et a nommé Monsieur Chris Hendrickx, directeur financier, demeurant à Puurs, Belgique, comme nouvel administrateur pour continuer le mandat jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire de l'année 2007.

Strassen, le 22 avril 2004.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 23 avril 2004, réf. LSO-AP03969. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(037091.3/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2004.

IMDECO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9638 Pommerloch/Winseler, 7, rue de Berlé.
R. C. Luxembourg B 94.592.

L'an deux mille quatre, le vingt-sept avril.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme IMDECO S.A., avec siège social à L-9780 Wincrange, maison 78, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, alors de résidence à Wiltz, en date du 11 avril 1994, publié au Mémorial C, numéro 328 du 8 septembre 1994.

Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte sous seing privé, en date du 27 juin 2001, publié au Mémorial C, numéro 477 du 26 mars 2002.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Sylvia Hennericy, employée privée, demeurant à Meix-le-Tige (B).

Le président désigne comme secrétaire Mademoiselle Chantal Fondeur, employée privée, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Monsieur Joseph Delvenne, administrateur de société, demeurant à Pommerloch.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront, le cas échéant, pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant d'actionnaires représentés à la présente assemblée, paraphées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le président expose et l'assemblée constate:

A.) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1.- Transfert du siège social de L-9780 Wincrange, maison 78 à L-9638 Pommerloch/Winseler, rue de Berlé, 7, bureau n° 11

2.- Modification de l'article 2 des statuts pour modifier l'objet social de la société.

3.- Divers

B.) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C.) L'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de L-9780 Wincrange, maison 78 à L-9638 Pommerloch/Winseler, rue de Berlé, 7, bureau n° 11.

«**Art. 1^{er}. Alinéa 2. Première phrase.** Le siège social est établi à Pommerloch.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 2 des statuts comme suit:

«**Art. 2.** La société a pour objet l'exploitation d'un immeuble à appartements.

La société a en outre pour objet l'acquisition, la mise en location, la gestion, la mise en valeur d'un ou de plusieurs terrains et immeubles, la réalisation et la vente de projets immobiliers ainsi que toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social.

La société peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles d'en faciliter sa réalisation ainsi que la prestation de tous services d'agent ou de mandataire commercial et/ou industriel, soit qu'elle se porte elle-même contrepartie, soit qu'elle agisse comme déléguée ou intermédiaire.»

L'ordre du jour étant épuisé, le président prononce la clôture de l'assemblée.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, ces derniers ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: S. Hennericy, C. Fondev, J. Delvenne, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 29 avril 2004, vol. 143S, fol. 39, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 4 mai 2004.

P. Bettingen.

(037181.3/202/64) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2004.

IMDECO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9638 Pommerloch/Winseler, 7, rue de Berlé.

R. C. Luxembourg B 94.592.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 5 mai 2004.

P. Bettingen.

(037182.3/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2004.

REED S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-2763 Luxembourg, 12, rue Sainte Zithe.

H. R. Luxembourg B 82.668.

Herr Andreas Fellmann, mit Berufsanschrift 36, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg legt mit sofortiger Wirkung sein Mandat als Vorsitzender des Verwaltungsrates der Gesellschaft REED S.A. nieder.

Luxembourg, am 7. April 2004.

Für den Verwaltungsrat

Unterschrift

Enregistré à Luxembourg, le 10 mai 2004, réf. LSO-AQ01956. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(037088.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2004.

STOCKTON S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 44.853.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 3 mai 2004 que:

- Monsieur François Winandy, diplômé EDHEC, demeurant professionnellement à Luxembourg.
- Madame Mireille Gehlen, Licenciée en administration des affaires, demeurant professionnellement à Luxembourg.
- Monsieur René Schmitter, Licencié en sciences économiques et financières, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Ont été réélus Administrateurs pour la durée d'une année, leurs mandats prenant fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2004.

Est réélu Commissaire aux Comptes pour la même période:

- Monsieur Rodolphe Gerbes, Licencié en sciences commerciales et financières, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Luxembourg, le 6 mai 2004.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 mai 2004, réf. LSO-AQ01488. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(037137.3/802/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2004.

ANLUX S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R. C. Luxembourg B 9.582.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 4 mai 2004, réf. LSO-AQ00617, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mai 2004.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Signature

(037147.3/504/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2004.

LEONCE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R. C. Luxembourg B 62.624.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 4 mai 2004, réf. LSO-AQ00619, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mai 2004.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Signature

(037149.3/504/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2004.

FORTIS JAPAN FONDS S.A., Société d'Investissement à Capital Fixe.

Registered office: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 56.153.

In the year two thousand four, on the fourteenth day of April.

Before Maître Joseph Elvinger, notary residing at Luxembourg.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of FORTIS JAPAN FONDS S.A., a limited company (société anonyme) organised as a Luxembourg investment company with fixed capital (société d'investissement à capital fixe, or SICAF), having its registered office at L-1118 Luxembourg 14, rue Aldringen, trade register Luxembourg section B number 56153, incorporated on September 19, 1969 in Curaçao, Netherlands Antilles, transferred at Luxembourg by deed enacted on September 12, 1996, published in the Mémorial C, number 559 of October 30, 1996.

The meeting is presided by Miss Aurore Alexandre, employee residing in Creutzwald (France).

The chairman appoints as secretary Mr Raphael Aguilera, employee residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

The meeting elects as scrutineer Mrs Hélène Corbet, employee residing in Thionville (France).

The chairman requests the notary to act that:

I.- This meeting has been duly convened:

- by notices containing the agenda and sent to the nominative shareholders by registered mail on the 17th of March 2004; and

- by convening notices, containing the agenda and published:

- in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated March 12, 2004 and April 2, 2004;

- in the Luxembourg newspaper «Luxemburger Wort» of March 12, 2004 and April 2, 2004.

II.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

Approval of the merger/absorption of FORTIS JAPAN FONDS S.A. into the sub-fund Equity Japan of Fortis L Fund, after hearing:

- The report by the Board of Managing Directors clarifying and explaining the Merger Proposal published in Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations and filed with the Clerk of the District Court of and in Luxembourg, and

- The independent auditor's report, drawn up by PricewaterhouseCoopers, Luxembourg in accordance with article 266 of the act of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

1. Approve the Merger Proposal, specifying in particular the allocation to FORTIS JAPAN FONDS S.A. shareholders of Classic-Distribution shares issued by the sub-fund Fortis L Fund Equity Japan in exchange for the contribution by the Company of all its assets and liabilities, with effect on 21 May 2004. New shares shall be issued on the basis of a merger parity corresponding to the net asset values of the absorbed Company and the absorbing sub-fund at the time of the merger.

Any fractions of shares that may result from application of the merger parity shall be handled as follows:

- Registered shareholders shall receive fractions of shares, up to three decimal points;

- Bearer shareholders shall receive a whole number of shares, and the cash balance shall be paid to the shareholder.

A document giving details of the outcome of the merger, the final merger parity and the terms of the exchange will be published later.

2. Resolve to dissolve the Company and cancel all shares issued.

3. Discharge given to the Board of Managing Directors as well as to the Board of Supervisory Directors until the date of the merger.

III.- The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list. That list and proxies, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

IV.- Closed, the attendance list let appear that, from the 1,464,735 shares, currently issued, representing the whole capital of the corporation, only 1 share is represented at the meeting.

V.- That, seen the agenda and the prescriptions of article 67 of the law on commercial companies, the present meeting is not regularly constituted and cannot deliberate on the agenda; that a second extraordinary general meeting must be convoked with the same agenda, which regularly constituted shall validly deliberate, whatever the portion of the capital may be represented.

Whereof the present notarial deed was drawn up and duly enacted in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française:

L'an deux mille quatre, le quatorze avril.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de FORTIS JAPAN FONDS S.A. une société anonyme établie sous le régime d'une société d'investissement à capital fixe de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, R. C. Luxembourg section B numéro 56.153, constituée le 19 septembre 1969 à Curaçao, Antilles Néerlandaises, transférée à Luxembourg, par acte reçu le 12 septembre 1996, publié au Mémorial C numéro 559 du 30 octobre 1996.

L'assemblée est présidée par Mademoiselle Aurore Alexandre, employée privée demeurant à Creutzwald (France),

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Raphael Aguilera, employé privé demeurant à Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg).

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Hélène Corbet, employée privée demeurant à Thionville (France).

Le président prie le notaire d'acter que:

II.- La présente assemblée a été convoquée:

- par des lettres contenant l'ordre du jour adressées par recommandé aux actionnaires nominatifs le 17 mars 2004.
- par des annonces contenant l'ordre du jour et publiées:
- dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations des 12 mars 2004 et 2 avril 2004;
- dans le journal luxembourgeois Luxemburger Wort des 12 mars 2004 et 2 avril 2004.

II.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

Approbation de la fusion/absorption de FORTIS JAPAN FONDS S.A. par le compartiment Equity Japan of Fortis L Fund, après avoir pris connaissance des documents suivants:

- Le rapport établi par le Conseil d'Administration clarifiant et expliquant le Projet de Fusion publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations et déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, et
- Le rapport établi par l'expert réviseur d'entreprises indépendant, rédigé par PricewaterhouseCoopers, Luxembourg conformément à l'article 266 de la loi du 10 août 1915 sur les Sociétés commerciales, tel que modifié.

1. Approuver le Projet de Fusion, et plus spécifiquement l'attribution aux actionnaires de FORTIS JAPAN FONDS S.A. d'actions Classic-Distribution émises par le compartiment Fortis L Fund Equity Japan en échange de l'apport par la Société de l'intégralité de ses actifs et de ses passifs, avec effet au 21 mai 2004. De nouvelles actions seront émises sur la base d'un rapport d'échange établi proportionnellement à la valeur nette de la Société absorbée et du compartiment absorbant au moment de la Fusion.

Toutes fractions d'actions qui pourraient résulter de l'application du taux d'échange seront traitées comme suit:

- Les détenteurs d'actions nominatives recevront des fractions d'actions jusqu'à trois décimales;
- Les détenteurs d'actions au porteur recevront un nombre entier d'actions et la différence sera payée en numéraire à l'actionnaire.

Un document donnant les détails des conséquences de la fusion, le taux d'échange final et les termes de l'échange feront l'objet d'une publication ultérieure.

2. Décider de dissoudre la Société et de supprimer toutes les actions émises.

3. Donner décharge au Conseil d'Administration ainsi qu'aux membres du conseil de surveillance jusqu'à la date de la fusion.

III.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

IV.- Clôturée, cette liste de présence fait apparaître que, sur les 1.464.735 actions, actuellement émises, en circulation, représentatives de l'intégralité du capital social, seulement une action est représentée à la présente assemblée

V.- Que vu l'ordre du jour et les prescriptions de l'article 67 de la loi concernant les sociétés commerciales, la présente assemblée n'est pas régulièrement constituée et ne peut délibérer sur l'ordre du jour; qu'une deuxième assemblée générale extraordinaire des actionnaires devra donc être convoquée avec le même ordre du jour, laquelle régulièrement constituée délibérera valablement quelle que soit la portion du capital représentée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: A. Alexandre, R. Aguilera, H. Corbet, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 23 avril 2004, vol. 20CS, fol. 94, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 avril 2004.

J. Elvinger.

(037234.3/211/120) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2004.

NEUTRAL ADVISORY HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 94.450.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 7 mai 2004, réf. LSO-AQ01486, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2004.

AFFECTATION DU RESULTAT

- Résultats 2003	287.207,59 EUR
- Affectation à la réserve légale	- 10.000,00 EUR
- Report à nouveau	277.207,59 EUR

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mai 2004.

Signature.

(037061.3/802/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2004.

NEUTRAL ADVISORY HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 94.450.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue extraordinairement ce 30 avril 2004 que: Est élu pour une durée de trois années, son mandat prenant fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2006:

- Monsieur Thierry Jacob, diplômé de l'Institut Commercial de Nancy (France), demeurant à Luxembourg, en remplacement de Monsieur François Winandy, démissionnaire.

Sont réélus Administrateurs pour une durée de trois années, leurs mandats prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2006:

- Monsieur Andrea Zanni, Administrateur de sociétés, demeurant à Brè sopra Lugano (CH)

- Monsieur Flavio Quaggio, Administrateur de sociétés, demeurant à Viganello (CH)

- Monsieur Giovanni Raimondi, broker, demeurant à Milan (Italie)

- Madame Mireille Gehlen, Licenciée en Administration des Affaires, demeurant à Dudelange (L)

- Monsieur René Schmitter, Licencié en sciences commerciales et financières, demeurant à Luxembourg.

Est réélu Commissaire aux Comptes pour une durée de trois années, son mandat prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2006:

- ERNST & YOUNG, Société Anonyme (Luxembourg), ayant son siège Parc d'activité Syrdall, 7, L-5365 Munsbach (Luxembourg).

Luxembourg, le 5 mai 2004.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 mai 2004, réf. LSO-AQ01485. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(037066.3/802/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2004.

FERENDA HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.
R. C. Luxembourg B 77.326.

Le bilan au 30 juin 2003, enregistré à Luxembourg, le 4 mai 2004, réf. LSO-AQ00622, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 11 mai 2004.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Signature

(037150.3/504/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2004.

CINQUANTENAIRE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 55-57, rue de Merl.
R. C. Luxembourg B 30.932.

Le bilan au 15 février 2004, enregistré à Luxembourg, le 10 mai 2004, réf. LSO-AQ01989, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mai 2004.

Certifié conforme

F. Bracke

Administrateur-délégué

(037206.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2004.

COLORADO TRUST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.
R. C. Luxembourg B 77.551.

*Extrait des délibérations de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires
tenue extraordinairement au siège social de la société en date du 20 février 2004 à 9.00 heures
Décisions*

L'Assemblée, à l'unanimité, a décidé:

- d'approuver le rapport de gestion du conseil d'administration et le rapport du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice clôturant au 31 décembre 2002.

- d'approuver les comptes annuels pour l'exercice social se terminant le 31 décembre 2002.

L'exercice clôture avec une perte de EUR 8.615,34.

- d'affecter les résultats tel que proposé dans le rapport du conseil d'administration, soit:

* report de la perte sur exercices suivants: EUR 8.615,34

- conformément à l'art. 100 de la loi du 10 août 1915, l'assemblée générale ordinaire décide à l'unanimité de ne pas dissoudre la société et de continuer l'activité de celle-ci nonobstant les pertes cumulées importantes qu'elle a subies au 31 décembre 2002.

- d'accorder décharge par vote spécial aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société pour l'exécution de leurs mandats respectifs jusqu'au 31 décembre 2002.

- d'accepter la démission de M. Frédéric Deflorenne de sa fonction d'administrateur de la société.

- de lui donner décharge de toute responsabilité résultant de l'exercice de son mandat jusqu'à ce jour.

- de nommer en remplacement de l'administrateur démissionnaire M. Clive Godfrey, avocat, demeurant à 73, Côte d'Eich à L-1450 Luxembourg, qui terminera le mandat de son prédécesseur.

- d'accepter la démission de M. Jean-Marc Faber de sa fonction de commissaire aux comptes de la société.

- de lui donner décharge de toute responsabilité résultant de l'exercice de son mandat jusqu'à ce jour.

- de nommer en remplacement du commissaire aux comptes démissionnaire M. Frédéric Deflorenne, comptable, demeurant au 73, Côte d'Eich à L-1450 Luxembourg, qui terminera le mandat de son prédécesseur.

Plus personne ne demandant la parole, et l'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 10.00 heures.

Pour extrait conforme

Pour publication

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2004, réf. LSO-AP05678. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(037399.3/751/37) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2004.

GOLDEN RECOVERY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 55-57, rue de Merl.
R. C. Luxembourg B 74.926.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 10 mai 2004, réf. LSO-AQ01974, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mai 2004.

Certifié sincère et conforme

F. Bracke / M. de Ripainsel

Administrateur / Administrateur

(037208.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2004.

CLCC S.A., COBELFRET LORANG CAR CARRIERS, Société Anonyme.

Siège social: L-2632 Luxembourg, 7, route de Trèves.
R. C. Luxembourg B 82.290.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 10 mai 2004, réf. LSO-AQ01986, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mai 2004.

Certifié conforme

A. Lorang

Administrateur-délégué

(037211.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2004.

PREMIACORP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R. C. Luxembourg B 87.034.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 11 mai 2004, réf. LSO-AQ02081, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mai 2004.

Pour PREMIACORP S.A.

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

(037339.3/536/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2004.

CAMBRIATECH HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.
R. C. Luxembourg B 74.156.

Le bilan au 31 mars 2003, enregistré à Luxembourg, le 7 mai 2004, réf. LSO-AQ01326, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mai 2004.

Signature.

(037347.3/751/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2004.

RESTEP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.
R. C. Luxembourg B 73.338.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2004, réf. LSO-AP05690, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 avril 2004.

Signature.

(037351.3/751/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2004.

DAKHLA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.
R. C. Luxembourg B 48.771.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2004, réf. LSO-AP05685, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 avril 2004.

Signature.

(037352.3/751/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2004.

COLORADO TRUST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.
R. C. Luxembourg B 77.551.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2004, réf. LSO-AP05681, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 avril 2004.

Signature.

(037354.3/751/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2004.

CREDIT LYONNAIS ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 73.008.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 10 mai 2004, réf. LSO-AQ01959, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mai 2004.

Signature.

(037373.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2004.

SACAP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.
R. C. Luxembourg B 95.856.

*Extrait du procès-verbal du conseil d'administration du 18 mars 2004**Première résolution*

Le conseil, après lecture de la lettre de démission de Monsieur Jean Cailliau de sa fonction d'administrateur, décide d'accepter cette démission, datée du 18 mars 2004.

Le conseil le remercie pour l'activité déployée jusqu'à ce jour.

Deuxième résolution

Le conseil coopte comme nouvel administrateur en remplacement de l'administrateur démissionnaire, avec effet à partir du 18 mars 2004, Monsieur Yves Paul Marie Fourchy, né à Celles sur Plaine (Vosges - France) le 6 août 1946, demeurant au 6, rue des Deux Frères, Le Chesnay (Yvelines), France, son mandat ayant la même échéance que celui de son prédécesseur.

Par conséquent, à partir du 18 mars 2004, le nouveau conseil d'administration de SACAP S.A. sera le suivant:

- Monsieur Massimo Longoni, président
- Monsieur Yves Fourchy, administrateur
- Monsieur Patrick Lorenzato, administrateur
- Monsieur Eric Vanderkerken, administrateur
- Monsieur Camille Paulus, administrateur

Ces résolutions seront ratifiées par la prochaine assemblée générale de la société, conformément à la loi et aux statuts.

Pour extrait conforme

SACAP S.A., Société Anonyme

Signature / Signature

Un administrateur / Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2004, réf. LSO-AP05674. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(037396.3/751/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2004.

ARNET S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.
R. C. Luxembourg B 61.863.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 4 mai 2004, réf. LSO-AQ00462, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 12 mai 2004.

Pour ARNET S.A.

ECOGEST S.A.

Signature

(037521.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2004.

HOLZHAUER HAUSTECHNIK S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.
R. C. Luxembourg B 95.371.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 4 mai 2004, réf. LSO-AQ00468, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 12 mai 2004.

Pour HOLZHAUER HAUSTECHNIK S.A.

ECOGEST S.A.

Signature

(037522.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2004.

FLUCODAL PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet.
R. C. Luxembourg B 75.560.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 7 mai 2004, réf. LSO-AQ01578, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 12 mai 2004.

FIDUCIAIRE BENOY CONSULTING

Signature

(037549.3/800/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2004.

EUROPEENNE DE GESTION HOTELIERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 53.976.

—
Le bilan de liquidation au 5 mai 2004, enregistré à Luxembourg, le 10 mai 2004, réf. LSO-AQ01931, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 12 mai 2004.

Signature.

(037580.3/768/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2004.

COMET S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3360 Leudelange, 80, rue de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 9.510.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 4 mai 2004, réf. LSO-AQ00409, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 12 mai 2004.

Pour COMET S.A.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(037693.3/503/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2004.

LUISIANA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R. C. Luxembourg B 11.068.

L'an deux mille quatre, le dix-sept mars.

Par-devant Nous, Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de LUISIANA S.A., une société anonyme, établie et ayant son siège social à Luxembourg, 180, rue des Aubépines, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 11.068, constituée suivant acte notarié du 20 juillet 1973, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 165 du 25 septembre 1973, (ci-après: «la Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 7 mai 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1132 du 26 juillet 2002.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Michelle McGuire, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Isabelle Marechal-Gerlaxhe, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Catherine Day-Royemans, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1.- Dissolution anticipée de la société.

2.- Nomination d'un Liquidateur et fixation de ses pouvoirs.

3.- Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide la dissolution anticipée de la Société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de nommer comme liquidateur:

LUX-AUDIT REVISION, S.à r.l., une société à responsabilité limitée, régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 257, route d'Esch, L-1471 Luxembourg.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi coordonnée sur les Sociétés Commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'Assemblée Générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée, avec ou sans paiement, de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Troisième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide d'accorder pleine et entière décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes de ladite société actuellement en fonction pour l'accomplissement de leurs mandats respectifs jusqu'à ce jour.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la Société, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: M. McGuire, I. Marechal-Gerlaxhe, C. Day-Royemans, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 23 mars 2004, vol. 883, fol. 75, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 22 avril 2004.

J.-J. Wagner.

(037221.3/239/61) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2004.

RAUH, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3233 Bettembourg, 24, rue de l'École.

R. C. Luxembourg B 100.634.

—
STATUTS

L'an deux mille quatre, le vingt-sept avril.

Par-devant Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage.

Ont comparu:

1.- Monsieur Roland Urbing, entrepreneur, né à Luxembourg le 28 octobre 1948, demeurant à L-8436 Steinfort, 31, rue de Kleinbettingen.

2.- Madame Antoinette Hutmacher, employée privée, née à Luxembourg le 3 juin 1955, demeurant à L-8365 Hagen, 89, rue Principale.

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils vont constituer entre eux.

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de RAUH, S.à r.l.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Bettembourg; il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

La société pourra établir des filiales et des succursales aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 3. La société a pour objet l'achat, la vente, l'échange, la mise en valeur et la mise en location de tous biens immobiliers bâtis et non bâtis.

Elle pourra faire toutes activités et opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières, immobilières ou autres se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles d'en favoriser la réalisation.

Art. 4. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 5. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), divisé en cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune.

Art. 7. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, qui sont nommés par l'assemblée des associés, laquelle fixe la durée de leur mandat.

A moins que l'assemblée des associés n'en dispose autrement le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

Art. 8. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les statuts ne peuvent être modifiés que moyennant décision de la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale sont exercés par celui-ci.

Art. 9. Entre associés les parts sociales sont librement cessibles.

Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 10. Chaque année, au trente et un décembre, il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société.

Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve légale, dans la mesure des dispositions légales;
- le solde reste à la libre disposition des associés.

En cas de distribution, sans décision contraire, le solde bénéficiaire sera distribué aux associés au prorata de leur participation au capital social.

Art. 11. Le décès ou la faillite de l'un des associés n'entraînera pas la dissolution de la société; les héritiers, légataires et ayants-cause de l'associé décédé ou failli n'auront pas le droit de faire apposer des scellés sur les biens et valeurs de la société.

Pour faire valoir leurs droits, ces derniers devront se tenir aux valeurs calculées sur la base du bilan moyen des trois dernières années et, si la société ne compte pas trois exercices, sur la base du bilan de la dernière ou de ceux des deux dernières années, à l'exception de toutes valeurs immatérielles, telles que clientèle, know-how et autres valeurs immatérielles.

Art. 12. Tous les points non expressément prévus aux présentes seront réglés suivant les dispositions de la loi du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée, de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et des lois subséquentes.

Souscription et libération

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

1) Monsieur Roland Urbing, préqualifié, cinquante parts sociales	50
2) Madame Antoinette Hutmacher, préqualifiée, cinquante parts sociales	50
Total: cent parts sociales	100

Les parts sociales ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice prend cours le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2004.

Frais

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à charge en raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à neuf cents euros (EUR 900,-).

Assemblée générale extraordinaire

Ensuite, les comparants représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les décisions suivantes:

- 1) Monsieur Roland Urbing, préqualifié, est nommé gérant technique de la société pour une durée indéterminée.
- 2) Madame Antoinette Hutmacher, préqualifiée, est nommée gérante administrative de la société pour une durée indéterminée.

3) La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe des deux gérants.

4) Le siège social est fixé à L-3233 Bettembourg, 24, rue de l'Ecole.

Le notaire instrumentant a rendu attentif les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

Dont acte, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: R. Urbing, A. Hutmacher, A. Weber.

Enregistré à Capellen, le 5 mai 2004, vol. 429, fol. 51, case 2. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 10 mai 2004.

A. Weber.

(037440.3/236/95) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2004.

GAIA INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R. C. Luxembourg B 61.607.

DISSOLUTION

L'an deux mille quatre, le trois mai.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Franco Biraghi, directeur de société, né le 25 octobre 1939 à Cavallermaggiore, Italie, demeurant au 59, Via Saluzzo, Savigliano, Italie,

ici représenté par LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A. (INTERCONSULT), R.C. Luxembourg B 40.312, une société avec siège social à L-1371 Luxembourg, 7, Val Ste Croix,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 31 décembre 2003,

elle-même ici représentée par Madame Laura De Santis, employée privée, et Monsieur Roberto Manciocchi, employé privé, tous les deux avec adresse professionnelle au 7, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg.

Laquelle procuration, après avoir été signée par les mandataires et le notaire instrumentaire restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

Lequel comparant a, par ses mandataires, prié le notaire d'acter que:

- La société anonyme GAIA INVESTMENT S.A., R.C. Luxembourg B 61.607, dénommée ci-après «la Société», fut constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 5 novembre 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 95 du 13 février 1998.

Les statuts de ladite société ont été modifiés par des résolutions prises par une assemblée générale extraordinaire tenue sous seing privé en date du 4 mars 2002, dont un extrait du procès-verbal a été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 1122 du 24 juillet 2002.

- Le capital social est actuellement fixé à trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros soixante-neuf cents (EUR 30.986,69), représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions sans désignation de valeur nominale, entièrement souscrites et intégralement libérées.

- Le comparant s'est rendu successivement propriétaire de la totalité des actions de la Société.
 - Par la présente le comparant en tant qu'actionnaire unique prononce la dissolution de la Société avec effet immédiat.
 - Le comparant déclare qu'il a pleine connaissance des statuts de la Société et qu'il connaît parfaitement la situation financière de la Société.

- Le comparant affirme en sa qualité de liquidateur de la Société que l'activité de la Société a cessé, que le passif connu de ladite Société a été payé ou provisionné, que l'actionnaire unique est investi de tout l'actif et qu'il s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne; partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.

- L'actionnaire unique donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire pour leurs mandats jusqu'à ce jour.

- Les documents et pièces relatifs à la Société dissoute resteront conservés durant cinq ans au 7, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg.

Sur ce, les mandataires du comparant ont présenté au notaire deux certificats d'actions au porteur numéros 1 et 2 lesquels ont immédiatement été lacérés.

Sur base de ces faits le notaire a constaté la dissolution de la société GAIA INVESTMENT S.A.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux mandataires du comparant, ceux-ci ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: L. De Santis, R. Manciocchi, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 4 mai 2004, vol. 143S, fol. 45, case 4.- Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mai 2004.

A. Schwachtgen.

(037632.3/230/53) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2004.

FRIGOFood INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2141 Luxembourg, 27, rue Emile Mayrisch.

R. C. Luxembourg B 41.567.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 4 mai 2004, réf. LSO-AQ00411, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mai 2004.

Pour FRIGOFood INTERNATIONAL, S.à r.l.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(037697.3/503/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2004.

KOCH INTERNATIONAL (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Share capital: EUR 6,663,575.-.

Registered office: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.

R. C. Luxembourg B 100.072.

In the year two thousand and four, on the twenty-sixth of April
 Before Us Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

KOCH INTERNATIONAL HOLDING (BERMUDA) LP, an exempted and limited partnership existing under the laws of Bermuda, with registered office at Crawford House, 4th Floor, 50 Cedar Avenue, Hamilton HM11, Bermuda, duly registered with the Registrar of Companies of Bermuda under number 35180,

here represented by Mr Olivier Ferres, employee, with professional address at 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach, by virtue of a proxy given in Bermuda on April 26, 2004.

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing party is the sole shareholder of the private limited liability company («société à responsabilité limitée») established in Luxembourg under the name of KOCH INTERNATIONAL (LUXEMBOURG), S.à r.l., (hereinafter referred to as the «Company»), having its registered office at 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg, inscribed at the Luxembourg Trade and Company Register section B under number 100.072, incorporated by virtue of a deed of Maître André Schwachtgen, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, of March 31, 2004, not yet published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations. The articles of incorporation have been last amended by virtue of a deed of Maître Gérard Lecuit, notary, residing in Luxembourg on April 23, 2004, not yet published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations.

II. The Company's share capital is fixed at six million six hundred sixty-three thousand five hundred seventy-five Euros (EUR 6,663,575.-) represented by twenty-six thousand five hundred and forty-three (26,543) shares of twenty-five Euros (EUR 25.-) each.

III. The sole shareholder resolves to increase the Company's share capital to the extent of one thousand Euros (EUR 1,000.-) in order to raise it from its present amount of six million six hundred sixty-three thousand five hundred seventy-five Euros (EUR 6,663,575.-) to six million six hundred sixty-four thousand five hundred seventy-five Euros (EUR 6,664,575.-) by the issue of forty (40) new shares of twenty-five Euros (EUR 25.-) each, vested with the same rights and obligations as the existing shares.

Subscription - Payment

The sole shareholder, KOCH INTERNATIONAL HOLDING (BERMUDA) LP (hereinafter referred to as the «Contributor»), resolves to subscribe to all new shares of twenty-five Euros (EUR 25.-) each and have them fully paid up by a contribution in kind in the total value of one thousand Euros (EUR 1,000.-), consisting of one percent (1%) of the issued share capital of MAGNISA, SGPS Lda (hereinafter referred to as the «Contributed Company»), a limited company incorporated and existing under the laws of Portugal, with registered office 2, Avenida Zarco, Second floor, Parish of Se, Municipality of Funchal, Madeira, 9000-0969, Portugal.

Proof of the existence and value of the contribution has been given to the undersigned notary by a declaration issued by MAGNISA, SGPS Lda and a balance sheet of MAGNISA, SGPS Lda as of April 23, 2004 certified true and correct by its management. In this same declaration, the management of MAGNISA, SGPS Lda has declared that it will accomplish all formalities to transfer the legal ownership of the contribution to KOCH INTERNATIONAL (LUXEMBOURG), S.à.r.l.

The said declaration and the said balance sheet after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed in order to be registered at the same time.

IV. Pursuant to the above increase of capital, the sole shareholder resolves to amend article 5 §1 of the articles of association of the Company, which shall henceforth read as follows:

«**Art. 5.** The issued share capital of the Company is set at six million six hundred sixty-four thousand five hundred seventy-five Euros (EUR 6,664,575.-) divided into two hundred sixty-six thousand five hundred eighty-three (266,583) shares, with a par value of twenty-five Euros (EUR 25.-) each, all of which are fully paid up.»

Costs

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne by the Company as a result of the presently stated increase of capital are estimated at two thousand five hundred Euros (EUR 2,500.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarised deed was drawn up in Münsbach, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his Surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le vingt-six avril.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

KOCH INTERNATIONAL HOLDING (BERMUDA) LP, un «Exempted and Limited Partnership» régi selon le droit des Bermudes, ayant son siège social au Crawford House, 4^{ème} étage, 50 Cedar Avenue, Hamilton HM11, Bermudes, inscrite auprès du Registre des Sociétés des Bermudes sous le numéro 35180,

ici représentée par Monsieur Olivier Ferres, employé, avec adresse professionnelle à 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach,

en vertu d'une procuration donnée aux Bermudes le 26 avril 2004.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La comparante est la seule associée de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de KOCH INTERNATIONAL (LUXEMBOURG), S.à r.l., (ci après la «Société»), ayant son siège social au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B sous le numéro 100.072, constituée suivant acte reçu par Maître André Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, en date du 31 mars 2004, non encore publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par acte du notaire Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg reçu en date du 23 avril 2004, non encore publié dans le Mémorial Recueil des Sociétés et Associations.

II. Le capital social de la Société est fixé à six millions six cent soixante-trois mille cinq cent soixante-quinze Euros (EUR 6.663.575,-) représenté par deux cent soixante-six mille cinq cent quarante-trois (266.543) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune.

III. L'associé unique décide d'augmenter le capital social à concurrence de mille Euros (EUR 1.000,-) pour le porter de son montant actuel de six millions six cent soixante-trois mille cinq cent soixante-quinze Euros (EUR 6.663.575,-) à six millions six cent soixante-quatre mille cinq cent soixante-quinze Euros (EUR 6.664.575,-) par la création et l'émission de quarante (40) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune, investies des mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Souscription - Libération

L'associé unique, KOCH INTERNATIONAL HOLDING (BERMUDA) LP, décide de souscrire à l'intégralité des nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune, par un apport en nature d'un montant de mille Euros (EUR 1.000,-), consistant en un pour cent (1%) du capital social émis de MAGNISA, SGPS Lda (ci-après la «Société Apportée»), une «limited company» constituée et existant selon les lois du Portugal, ayant son siège social au 2, Avenida Zarco, deuxième étage, Parish of Se, Municipalité de Funchal, Madeira, 9000-0969, Portugal.

Preuve de l'existence et de la valeur de cette contribution a été donnée au notaire instrumentant par une déclaration émise par MAGNISA, SGPS Lda, et par un bilan au 23 avril 2004 certifié réel et exact par sa gérance. Dans cette même déclaration, MAGNISA, SGPS Lda a déclaré que toutes les formalités pour le transfert de la propriété juridique de la contribution à KOCH INTERNATIONAL (LUXEMBOURG), S.à r.l., seront accomplies.

Laquelle déclaration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire des comparantes et le notaire instrumentaire, ainsi que le bilan, demeureront annexés aux présentes pour être enregistrés en même temps.

IV. Suite à l'augmentation de capital ci-dessus, l'associé unique décide de modifier l'article 5 §1 des statuts, pour lui conférer désormais la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital émis de la Société est fixé à six millions six cent soixante-quatre mille cinq cent soixante-quinze Euros (EUR 6.664.575,-) divisé en deux-cent soixante-six mille cinq cent quatre-vingt-trois (266.583) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune et chaque part sociale étant entièrement libérée.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison de la présente augmentation de capital sont évalués sans nul préjudice à la somme de deux mille cinq cents Euros (EUR 2.500,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont procès-verbal, fait et passé à Münsbach, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, il a signé ensemble avec nous notaire, le présent acte.

Signé: O. Ferres, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 3 mai 2004, vol. 143S, fol. 40, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mai 2004.

J. Elvinger.

(037230.3/211/127) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2004.

MAGCON S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 43.396.

DISSOLUTION

L'an deux mille quatre, le vingt-deux avril.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Madame Anja Paulissen, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg;

«le mandataire»

agissant en sa qualité de mandataire spécial de la société SILVER MOON COMPANY S.A., ayant son siège social à Panama-City (République de Panama);

«le mandant»

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que la société anonyme MAGCON S.A., ayant son siège social à L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 43.396, a été constituée suivant acte reçu le 26 mars 1993, publié au Mémorial C page 14250 de 1993.

II.- Que le capital social de la société anonyme MAGCON S.A., prédésignée, s'élève actuellement à EUR 31.000,- (trente et un mille euros), représentés par 1.250 (mille deux cent cinquante) actions de EUR 24,80 (vingt-quatre euros quatre-vingt cents) chacune, chacune intégralement libérée.

III.- Que son mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la susdite société MAGCON S.A.

IV.- Que son mandant est devenu propriétaire de toutes les actions de la susdite société et qu'en tant qu'actionnaire unique il déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société.

V.- Que son mandant déclare que les dettes connues ont été payées et en outre qu'il prend à sa charge tous les actifs, passifs et engagements financiers, connus ou inconnus, de la société dissoute et que la liquidation de la société est achevée sans préjudice du fait qu'il répond personnellement de tous les engagements sociaux.

VI.- Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des actionnaires et des actions de la société dissoute.

VII.- Que décharge pleine et entière est accordée à tous les administrateurs, commissaire de surveillance et directeurs de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

VIII.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans aux bureaux de la société dissoute.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: A. Paulissen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 29 avril 2004, vol. 143S, fol. 36, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mai 2004.

J. Elvinger.

(037222.3/211/44) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2004.

OZ S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 48.867.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 13 avril 2004

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2008:

- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, Luxembourg, Président.

- Monsieur Guy Hornick, expert-comptable, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, Luxembourg.

- Monsieur Pierre Lentz, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, Luxembourg.

Est nommé commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2008:

- AUDIEX S.A., 57 avenue de la Faiencerie, Luxembourg.

Luxembourg, le 4 mai 2004.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 mai 2004, réf. LSO-AQ01401. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(037151.3/534/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2004.

MOBIT HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 60.720.

Le bilan de la société au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 7 mai 2004, réf. LSO-AQ01473, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(037284.3/655/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2004.

INTERNATIONAL LACQUERS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3225 Bettembourg, Z.I. Schéleck.
R. C. Luxembourg B 21.522.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 5 mai 2004, réf. LSO-AQ00720, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mai 2004.

Signature.

(037247.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2004.

INTERNATIONAL LACQUERS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3225 Bettembourg, Z.I. Schéleck.
R. C. Luxembourg B 21.522.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire au siège social en date du 4 mai 2004

Le rapport du conseil d'administration et le rapport du réviseur d'entreprises au 31 décembre 2003 sont approuvés, Les comptes annuels au 31 décembre 2003 ainsi que l'affectation du résultat de l'exercice au 31 décembre 2003 sont approuvés. Le résultat de l'exercice est affecté de la façon suivante:

Réserve «impôts sur la fortune imputé»:	EUR 27.768,75
Résultats reportés:	EUR 147.219,87

Décharge est donné aux administrateurs et au réviseur d'entreprises pour l'exécution de leurs mandats jusqu'au 31 décembre 2003.

Les mandats des administrateurs à savoir, M. Jean-Marc Faber, M. Jean-François Harpes et Mike Kliffer ainsi que celui du réviseur d'entreprises, M. Marc Muller, sont reconduits pour une période supplémentaire d'une année. Leur mandat viendra donc également à échéance lors de l'assemblée générale statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2004.

Pour extrait sincère et conforme

Pour réquisition et publication

INTERNATIONAL LACQUERS S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 5 mai 2004, réf. LSO-AQ00719. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(037246.3/000/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2004.

ACTIVEST LUX GLOBAL PORTFOLIO, Investmentgesellschaft mit variablem Kapital.

Gesellschaftssitz: L-2721 Luxemburg, 4, rue Alphonse Weicker.
H. R. Luxemburg B 30.176.

Die Gesellschaft wurde gemäss einer Urkunde vom 17. März 1989 gegründet, veröffentlicht im Mémorial, Recueil Spécial C n° 140 vom 23. Mai 1989.

Die Jahresrechnung zum 31. Dezember 2003, eingetragen in Luxemburg den 7. Mai 2004, unter der réf. LSO-AQ01692, wurde am 12. Mai 2004 am Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg hinterlegt.

Zum Zweck der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

ACTIVEST LUX GLOBAL PORTFOLIO

Unterschrift

(037822.3/250/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2004.

BLUE BAY HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 67.753.

Le bilan de la société au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 7 mai 2004, réf. LSO-AQ01477, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(037285.3/655/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2004.

STARMAKER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 38.386.

Le bilan de la société au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 4 mai 2004, réf. LSO-AQ00674, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(037287.3/655/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2004.

DAKHLA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.
R. C. Luxembourg B 48.771.

*Extrait des délibérations de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires
tenue extraordinairement au siège social de la société en date du 19 mars 2004 à 17.00 heures*
Décisions

L'Assemblée, à l'unanimité, a décidé:

- d'approuver le rapport de gestion du conseil d'administration et le rapport du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice clôturant au 31 décembre 2002.

- d'approuver les comptes annuels pour l'exercice social se terminant le 31 décembre 2002.

L'exercice clôture avec une perte de EUR 5.801,23.

- d'affecter les résultats tel que proposé dans le rapport du conseil d'administration, soit:

* Report de la perte sur exercices suivants: EUR 5.801,23

- d'accorder décharge par vote spécial aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société pour l'exécution de leurs mandats respectifs jusqu'au 31 décembre 2002.

- d'accepter la démission de M. Jean-Marc Faber de sa fonction de commissaire aux comptes de la société.

- de lui donner décharge de toute responsabilité résultant de l'exercice de son mandat jusqu'à ce jour.

- de nommer en remplacement du commissaire aux comptes démissionnaire M. Frédéric Deflorenne, comptable, demeurant professionnellement au 73, Côte d'Eich à L-1450 Luxembourg, qui terminera le mandat de son prédécesseur.

- d'accepter la démission de M. Frédéric Deflorenne de sa fonction d'administrateur de la société.

- de lui donner décharge de toute responsabilité résultant de l'exercice de son mandat jusqu'à ce jour.

- de nommer en remplacement de l'administrateur démissionnaire M. Clive Godfrey, avocat, demeurant professionnellement au 73, Côte d'Eich à L-1450 Luxembourg, qui terminera le mandat de son prédécesseur.

Plus personne ne demandant la parole, et l'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 18.30 heures.

Pour extrait conforme

Pour publication

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2004, réf. LSO-AP05683. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(037401.3/751/33) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2004.

FIXE, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 28.740.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 11 mai 2004, réf. LSO-AQ02361, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mai 2004.

Pour FIXE

BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A.

Agent Domiciliataire

J.-M. Gelhay / M. Vermeersch

Directeur / Fondée de Pouvoir Principal

(037875.3/034/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2004.

BB BONDS, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 45.617.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 11 mai 2004, réf. LSO-AQ02362, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 10 mai 2004.

Pour BB FONDS

BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A.

Agent Domiciliaire

J.-M. Gelhay / M. Vermeersch

Directeur / Fondée de Pouvoir Principal

(037877.3/034/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2004.

ULTIMAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.
R. C. Luxembourg B 62.891.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 10 mai 2004, réf. LSO-AQ01729, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

P. Rochas

Administrateur

(037312.3/636/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2004.

STAPLES LUXCO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1727 Luxembourg, 39, rue Arthur Herchen.
R. C. Luxembourg B 89.442.

In the year two thousand four, on the twenty third of April.

Before Maître Joseph Elvinger, notary residing at Luxembourg.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of STAPLES LUXCO, S.à r.l., a «société à responsabilité limitée» (limited liability company), having its registered office at L-5365 Münsbach, Parc d'Activité Syrdall, 7, trade register Luxembourg section B number 89.442, incorporated by deed dated on October 7, 2002, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 1676 of November 22, 2002.

The meeting is presided by Mr Patrick Van Hees, jurist residing in Messancy (Belgium).

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Mr Hubert Janssen, jurist, residing in Torgny (Belgium)

The chairman requests the notary to act that:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list. That list and proxies, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- As results from the attendance list, the one hundred and seventy (170) shares, representing the whole capital of the company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholders have been beforehand informed.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1.- Transfer of the Company's registered office from Parc d'Activité Syrdall, 7, L-5365 Münsbach, to rue Arthur Herchen, 39, L-1727 Luxembourg.

2.- Modification of Article 3, first paragraph, of the Company's by-laws which henceforth will read as follows:

«**Art. 3. First paragraph.** The registered office of the Company is established in Luxembourg.»

3.- Miscellaneous.

After approval of the foregoing, it is unanimously decided what follows:

First resolution

It is decided to transfer the Company's registered office from Parc d'Activité Syrdall 7, L-5365 Münsbach, to rue Arthur Herchen, 39, L-1727 Luxembourg.

Second resolution

It is decided to amend the first paragraph of article 3 of the articles of incorporation to read as follows:

«**Art. 3. First paragraph.** The registered office of the Company is established in Luxembourg.»

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately one thousand two hundred Euro.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française:

L'an deux mille quatre, le vingt trois avril.

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée STAPLES LUXCO, S.à r.l., avec siège social à L-5365 Münsbach, Parc d'Activité Syrdall, 7, R.C. Luxembourg section B numéro 89.442, constituée suivant acte reçu le 7 octobre 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1676 du 22 novembre 2002.

L'assemblée est présidée par Monsieur Patrick Van Hees, juriste demeurant à Messancy (Belgique)

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant à Torgny (Belgique).

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les associés présents ou représentés et le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il résulte de la liste de présence que les cent soixante dix (170) parts, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les associés ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1.- Transfert du siège social de la société du Parc d'Activité Syrdall, 7, à L-5365 Münsbach au 39, rue Arthur Herchen à L-1727 Luxembourg.

2.- Modification afférente du premier paragraphe de l'article 3 des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 3. Premier paragraphe.** Le siège social de la société est établi à Luxembourg.»

3.- Divers

Après approbation de ce qui précède, il est décidé ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

Il est décidé de transférer le siège social de la société du Parc d'Activité Syrdall, 7, à L-5365 Münsbach au 39, rue Arthur Herchen à L-1727 Luxembourg.

Deuxième résolution

Il est décidé de modifier le premier paragraphe de l'article 3 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 3. Premier paragraphe.** Le siège social de la société est établi à Luxembourg.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille deux cents Euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: P. Van Hees, H. Janssen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 29 avril 2004, vol. 143S, fol. 37, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mai 2004.

J. Elvinger.

(037228.3/211/92) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2004.